



## A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

## Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

## À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>











# MERCURE

## GALANT

DEDIE' A MONSEIGNEUR

LE DAUPHIN.

AVRIL 1696.



A PARIS,

Chez MICHEL BRUNET, Grand' Salle  
du Palais, au mercure Galant.

**O**N donnera toujours un Volume  
nouveau du Mercure Galant le  
premier jour de chaque Mois, & on le  
vendra Trente sols relié en Veau, &  
Vingt-cinq sols en Parchemin.

**A PARIS,**  
**Chez G. DE LUYNES, au Palais, dans**  
**la Salle des Merciers, à la Justice.**  
**F. GIRARD, au Palais, dans la grande**  
**Salle, à l'Envie.**  
**Et MICHEL BRUNET, grande Salle**  
**du Palais, au Mercure Galant.**

**M. D. C. XCIV.**

*Avec Privilège du Roy.*



## A V I S.

**Q**uelques prieres qu'on ait faites jusqu'à present de bien écrire les noms de Famille employez dans les Memoires qu'on envoie pour ce Mercure, on ne laisse pas d'y manquer toujours. Cela est cause qu'il y a de temps en temps quelques uns de ces Memoires dont on ne se peut servir. On réitere la mesme priere de bien écrire ces noms, en sorte qu'on ne s'y puisse tromper. On ne prend aucun argent pour les Memoires, & l'on employera tous les bons Ouvrages à leur tour, pourveu qu'ils ne desobligent personne, & qu'il n'y ait rien de licentieux. On

A ij

## A V I S.

prie seulement ceux qui les envoient,  
& sur tout ceux qui n'écrivent que  
pour faire employer leurs noms dans  
l'article des Enigmes, d'affranchir  
leurs Lettres de port, s'ils veulent  
qu'on fasse ce qu'ils demandent.  
C'est fort peu de chose pour chaque  
particulier, & le tout ensemble est  
beaucoup pour un Libraire.

Le Sieur Brunet qui debite pre-  
sentement le Mercure, a rétabli les  
choses de maniere qu'il est toujours  
imprimé au commencement de cha-  
que mois. Il avertit qu'à l'égard des  
Envois qui se font à la Campagne,  
il fera partir les paquets de ceux qui  
le chargeront de les envoyer avant  
que l'on commence à vendre icy le  
Mercure. Comme ces paquets seront  
plusieurs jours en chemin, Paris ne  
laissera pas d'avoir le Mercure

## A V I S.

long-temps avant qu'il soit arrivé dans les Villes éloignées, mais aussi les Villes ne le recevront pas si tard qu'elles faisoient auparavant. Ceux qui se le font envoyer par leurs Amis sans en charger ledit Brunet s'exposent à le recevoir toujours fort tard par deux raisons. La première parce que ces Amis n'ont pas soin de le venir prendre sitost qu'il est imprimé, outre qu'il le sera toujours quelques jours avant que l'on en fasse le débit; & l'autre, que ne l'envoyant qu'après qu'ils l'ont lu eux & quelques autres à qui ils le prêtent, ils rejettent la faute du retardement sur le Libraire, en disant que la vente n'en a commencé que fort avant dans le mois. On évitera ce retardement par la voye dudit Sieur Brunet, puis qu'il se charge de faire

A iij

## A V I S.

*les paquets luy-mesme, & de les faire porter à la Poste ou aux Messagers, sans nul interest, tant pour les Particuliers que pour les Libraires de Province, qui luy auront donné leur adresse. Il fera la mesme chose generalement de tous les Livres nouveaux qu'on luy demandera, soit qu'il les debite, ou qu'ils appartiennent à d'autres Libraires, sans en prendre pour cela davantage que le prix fixé par les Libraires qui les vendront. Quand il se rencontrera qu'on demandera ces Livres à la fin du mois, on les joindra au Mercure, afin de n'en faire qu'un mesme paquet. Tout cela sera executé avec une exactitude dont on aura lieu d'estre content.*



MERCURE  
GALANT

AVRIL 1696.



**L**E zele ardent qu'ont  
les François pour le  
Roy continuë tou-  
jours, & comme le temps ap-  
proche où la Campagne doit  
s'ouvrir, l'amour que les grân-  
des qualitez de cet Auguste  
A iij



## 8 MERCURE

Monarque, a fait naître dans le cœur de tous les Sujets, les engage à renouveler les vœux qu'ils font tous les ans pour la prospérité de ses armes. Ils y sont d'autant plus portez, que la Religion ayant grande part à la guerre qui agite toute l'Europe depuis tant d'années, c'est soutenir la cause de Dieu que de souhaiter que les desseins de Sa M. réussissent. Un intérêt si noble & si saint, exprimé heureusement dans le peu de Vers que vous allez lire, nous doit faire espérer beaucoup des

# GALANT: 9

Prières qu'on adresse au Ciel  
pour en obtenir le secours  
qui a toujours éclaté visible-  
ment pour la France.

## PRIERE POUR LE ROY.

**S** Eigneur, que vostre main  
benisse

Loüis, le plus grand des Mor-  
tels,

Et pour l'honneur de vos Au-  
tels

Faites qu'en tout son desir  
s'accomplisse.

## A U T R E.

**A**u Char du grand Loüis  
enchaîne la Victoire ,  
Seigneur , s'il ne combat que pour  
ta sainte Loy ,  
Daigne prendre soin de sa  
gloire ,  
Et combattre pour luy lors qu'il  
combat pour toy.

J'ay oublié de vous parler  
de la perte que la Ville de  
Poitiers a faite dans le mois  
de Février, en la personne de  
Madame Charlotte-Françoise.

## **GALANT.**      ii

Radegonde de Montaut de Navailles, Abbessé du Monastere Royal de Sainte-Croix. Elle estoit Fille aînée de feu M<sup>r</sup> le Maréchal Duc de Navailles, & de Madame de Baudean de Neüillan, riche heritiere, & cy-devant Gouvernante des Filles de la Reine. Ce que je vais vous en dire est tiré d'une Lettre de Poitiers, écrite par une personne tres-éclairée, & qui connoissoit parfaitement les grandes qualitez qui luy ont acquis une estime generale. M<sup>r</sup> & Madame de Navailles

## 13 MERCURE

estant en cette Ville-là à la suite du Roy dans les temps difficiles, venoient répandre leurs cœurs au tombeau de Sainte Radegonde, premiere Reine qui a donné l'exemple de renoncer au faste du Diadème, pour embrasser la Croix de Jesus Christ. Madame de Navailles se trouvant alors dans les derniers mois de sa grossesse, toutes les Religieuses, comme si elles avoient esté inspirées, luy dirent qu'elle auroit une Fille, qui seroit le premier fruit de son mariage, & en mesme temps la luy de-

mandèrent. La chose arriva comme elles l'avoient pensé. M<sup>r</sup> & Madame de Navailles s'acquitterent de leur promesse, & cette Fille n'avoit encore que cinq ans lors qu'ils la confièrent aux soins de Madame d'Albret, qui estoit Abbessé. Dans un âge si tendre, elle faisoit par vertu ce que les autres ne peuvent faire par raison. On luy disoit inutilement qu'elle pouvoit tout esperer dans le monde; rien ne fut capable de la retirer du Cloître. Elle comptoit toutes ses années pour

## 14 MERCURE

avancer en quelque manière celle qui est prescrite par les Canons , afin de s'engager par les vœux solennels à la vie Religieuse. Ce jour si désiré arriva , & elle a toujours marqué la même ferveur qu'elle y fit paroître. Les actions de regularité estoient pour elle des obligations d'attachement. Elle estoit insatiable des penitences , ce qui obligea ses Directeurs à les luy deffendre ; mais par ce tour d'esprit qu'elle sçavoit si bien donner aux choses , elle avoit, pour ainsi dire , le

secrèt de les dérober. Elle n'avoit encore que vingt-neuf à trente ans quand l'Abbaye demeura vacante. Aussi-tôt les Religieuses la demandèrent pour Abbessè, & comme elle se défia de leurs intentions, quelques soins qu'elles prissent de les cacher, elle écrivit à M<sup>r</sup> le Maréchal Duc de Navailles son Pere, pour le prier avec toutes les instances imaginables, de ne pas permettre qu'on la préférast à tant d'autres sur lesquelles on pouvoit jeter les yeux pour cet employ. Elle



## 16 MERCURE

ſçavoit obeïr , mais elle ne vouloit pas commander. On ne laiffa pas de la nommer malgré les répugnances qu'elle avoit marquées , & jamais nouvelle ne luy donna un plus ſenſible chagrin. En changeant d'eſtat , elle ne changea pas d'eſprit. Par tout on la voyoit la premiere , ſoit dans le Service divin , ſoit dans les exercices reguliers , ſoit dans les plus vils miniſteres. Obligée par ſa Charge à paroître quelquefois au Parloir , elle n'y alloit jamais que par contrainte , & lors

que les visites qu'on luy rendoit n'estoient que de simples ceremonies, elle trouvoit moyen de les interrompre pour se trouver aux Regularitez qui appelloient les autres Religieuses. Jamais il n'y eut un esprit plus égal, plus modeste, plus humble, & plus détaché de ces sortes de vanitez qu'on tolere, & mesme qu'on louë dans les personnes de son rang. Nulle distinction, nulle preference. Toutes les Filles luy estoient cheres, & elle les aimoit toutes sans exciter la

*Avril 1696*

**B**

## 18 MERCURE

moindre jalousie. Elle prioit, elle ne commandoit pas, & on luy obéissoit avec plaisir. Elle avoit en tout de l'indulgence, & vivoit ainsi, aimée & respectée au dedans, respectée & admirée au dehors, lorsque Dieu qui éprouve les Elus permit qu'elle fust affligée d'une maladie d'autant plus dangereuse qu'on ne la connoissoit pas. On s'imagina d'abord que ce n'estoit qu'une suite de ses austeritez, & après on trouva que c'estoit une espece d'hydropisie. Cette maladie a duré plus de deux

ans, & avec des symptômes qu'il est presque impossible de comprendre, mais la patience estoit si heroïque qu'on eust dit que tout ce qui estoit autour d'elle souffroit, & qu'elle seule ne souffroit pas. Elle mouroit à tout moment, & à tout moment Dieu luy rendoit la vie, pour augmenter sa Couronne, & la faire servir d'exemple à tout le monde. M<sup>e</sup> la Mareschale de Navailles y accourut pour tâcher de luy donner du soulagement dans ce mal terrible, mais que peuvent les re-

## 20 MERCURE

medes quand Dieu veut avoir des victimes dans tous les Etats? L'ouvrage du Seigneur estoit consommé, les jours de cette vertueuse Abbesse estoient pleins, & après une si longue suite de défaillances qui la faisoient presque toujours croire morte, elle rendit l'ame le 12. de Février entre les bras de Madame la Maréchale de Navailles sa mere, & de Madame la Marquise de Pompadour sa Sœur, & au milieu des larmes & des soupirs de ses Filles, qu'elle avoit toujours regardées com-

## GALANT. 21

me ses Sœurs. Une si vive douleur ne demeura pas renfermée dans le Monastere , elle passa dans toute la Ville , & le regret fut universel. La ceremonie des funeraillles fut faite par M<sup>r</sup> l'Evesque de Poitiers , accompagné de tout son Chapitre , & des Religieux Carmes , comme Directeurs de ce Monastere. Toutes les Communautéz s'empressèrent à luy rendre aussi ces derniers devoirs. Quelques jours avant sa mort, toujours élevée au-dessus d'elle-mesme , elle écrivit une lettre

## 22. MERCURE

pour la rendre à ce Prelat, après que Dieu auroit disposé d'elle. Les grands sentimens qui l'ont toujours animée y sont si bien marquez, qu'on diroit que l'Esprit de Dieu parloit alors par sa bouche. Elle luy demandoit comme à son Superieur, de ne pas souffrir que la pompe du monde se mêlast dans la ceremonie de ses obseques. Elle souhaitta d'estre inhumée comme la moindre des Sœurs, & témoigna que si après sa mort elle estoit encore capable de douleur, elle

## GALANT. . 23

s'en feroit une tres-sensible, si sous le prétexte de la louer, l'on interrompoit les Saints Mysteres. *A Dieu seul*, disoit-elle dans cette Lettre, *la louange appartient. Je n'ay besoin que de prieres pour mon ame. Graces à la Misericorde-Divine, je ne me suis pas laissé étonnir par ce bruit qui ne retentit que trop souvent aux oreilles des malades, que l'excès de leur défaillance tient lieu d'expiation de leurs pechez. Dieu ne juge pas comme les hommes. Cette Abbessse est morte âgée seulement de quarante trois ans. L'Abbaye Royale de Sainte*



## 24 MERCURE

Croix qu'elle a laissée vacante a pris naissance vers la fin du quatrième siècle. Ce n'étoit d'abord que la retraite de quelques Vierges, qui sans faire de vœux , y vivoient comme les plus austères Religieuses. Sainte Radegonde, après avoir obtenu du Roy Clotaire son Epoux , la permission d'abandonner la Cour, se retira avec des Filles si vertueuses, & voulant donner à cette solitude l'esprit de la vie Monastique, elle embrassa la règle de S Césaire, Archevesque d'Arles, telle qu'il

qu'il l'avoit donnée à sa Sœur, dont la sainteté estoit fameuse. Les Historiens remarquent qu'entre le huitième & le neuvième siècle, ce Monastere prit la Regle de Saint Benoist avec des Constitutions particulieres. C'est peut estre de là qu'est venu le changement de leur habit.

Vous ne serez pas fâchée de voir ce qui a esté écrit sur une question aussi curieuse que pleine d'érudition.

*Avril 1696.*

C

EXPLICATION  
NOUVELLE

D'un Passage de Virgile.

A MONSIEUR C\*\*\*

**I**L seroit à souhaiter, Monsieur, qu'à l'exemple de M<sup>rs</sup> Voiture & Costar, on se proposast quelquefois les difficultez qui se rencontrent en certains passages des Anciens. Si leurs Entretiens, où il y en a plusieurs de ce caractère, ont eu l'usage de plaire & d'instruire, on retireroit de leur imitation, le même avantage.

*Il me semble que cet endroit de*

# GALANT. 27

*Virgile est de la nature de ces passages, qui ont besoin de réflexion pour estre bien expliquez.*

Atque Lupæ fulvo nutricis  
tegmine lætus,  
Romulus excipiet gentem.

*Æneid. 1.*

*Les termes s'entendent, mais le sens ne s'entend pas aussi aisément que les termes. Quelle idée de Romulus, s'il faut s'en tenir au vulgaire, je veux dire, de le regarder couvert de la peau d'une Louve, sa nourrice? Soit Histoire, soit Fable, on dit qu'une Louve a sauvé la vie à Romulus, lors que ses Parens l'a-*

C ij

28 **MERCURE**

voient exposé sur le bord du Ti-  
bre pour le faire perir. Est-ce  
donc là la reconnoissance que doit  
Romulus à cette admirable &  
tendre nourrice, qu'il faut qu'elle  
soit écorchée, ou vive, ou morte,  
afin que son nourriçon porte sa  
peau? On ne peut point objecter  
que selon la Fable, Jupiter fut  
allaité par une Chevre, & qu'il  
se servit de sa peau, car outre qu'il  
n'en estoit pas revestu, & qu'il  
la mit seulement sur un bouclier,  
il semble qu'il en eut quelque re-  
mords, puis qu'on ajoute, qu'il  
fit revivre cette Chevre, & qu'il  
luy rendit sa peau. N'importe

encore, qu'*Hercule* soit couvert de la peau du *Lion* de la forest de *Nemée*, c'est la dépouille d'un ennemy vaincu, c'est le trophée du *Heros*; & si la *Nimphe Harpalice*, dont *Virgile* parle dans ce premier livre de l'*Eneide*, est vêtue de la peau d'un *Lynx* tacheté, il y a aussi de la gloire pour elle, c'estoit la proye de sa chasse. Mais de mettre la peau d'une *Louve* sur les épaules de *Romulus*, c'est luy donner la figure d'un *Eyean-trope*, nom même étrange & hideux; & en cet état pourroit il estre lætus. On dépeint au contraire les *Lycantropes* comme

## 30 MERCURE

*estant d'une mélancolie affreuse. Enfin, le Loup parmy les Romains estoit un animal de mauvais augure. Viso lupo in Capitolio, dirum putatum, & urbs postea lustrata. Un loup ayant esté vû dans le Capitole, dit Tite Live, cela fut pris dans un sens funeste, & ensuite on purifia la Ville. Virgile estoit trop habile pour couvrir d'une peau fatale le Fondateur de Rome, & en faire un présage de calamité & de désolation. Aussi M<sup>r</sup> Sègrais, qui a mis en Vers François l'Eneide, n'a point voulu se charger de*

## GALANT. 31

représenter Romulus avec la peau  
d'une Louve. Il laisse là *fulvo*  
*tegmine*, & passant par dessus,  
il se contente de dire,

Nourriçon d'une Louve, &  
Fils de la Vestale,  
Romulus fondera la Ville  
Martiale.

M<sup>r</sup> de Martignac, nouveau  
Traducteur de Virgile, en a usé  
de même. Quoy qu'il ne fust pas  
contraint dans la Prose, comme  
on l'est dans les Vers, il a pour-  
tant obmis le sens des deux ter-  
mes, *fulvo tegmine*. Après  
cela, dit-il, Romulus nourry  
du lait d'une Louve prendra

C iiij



## 32 MERCURE

soin de cette Nation. Ces deux celebres Traducteurs avoient lû Servius, qui dit, tegmine lupæ, id est, pelle lupæ; mais ny le nom, ny l'exemple de cet ancien Commentateur ne leur a point imposé, & ils ont mieux aimé estre muets sur fulvo tegmine, que d'employer ces termes à travestir Romulus en loup, figure effrayante, & capable de mettre en fuite les peuples qu'il devoit assembler pour en former une Monarchie.

Il se presente un autre sens, si l'on considere l'estat de Romulus auprès de la Louve, comme si ces

## **GALANT. 33**

*termes , lætus fulvo regmine  
lupæ , désignoient la situation de  
Romulus tétant la Louve , estant  
alors sous son ventre. Ce sens me  
paroist trop simple , & ne signifie  
rien de singulier , qui est pourtant  
ce qu'on doit chercher en divers  
endroits de Virgile , où ayant com-  
mencé par le merveilleux , il y doit  
avoir une suite de ce merveilleux.  
Le Poëte fait nourrir son Heros  
par une voye extraordinaire. Il  
est allaité par une Louve. Après  
cela le mettre seulement sous le  
ventre de cette beste , y a t il rien  
là qui fasse une idée , & qui réponde  
au de merveilleux. Le terme en-  
core qu'il ajoûte , lætus , & qui*

## 24 MERCURE

est là un terme de présage, & d'heureux présage, n'y trouve point sa force & son caractère. De plus, les petits qui restent les bestes, ne sont pas sous le ventre, comme les œufs sont sous le ventre de la poule, & les poulets sont sous ses ailes. J'ay même remarqué dans les Medailles, où l'on voit Romulus & Remus avec la Louve, qu'ils ne sont pas couchés & étendus sous son ventre, mais qu'ils sont debout, posture qui repugne à tegmine; car ils n'y peuvent pas avoir le corps sous la Louve, & en être couverts. J'ajoute que tegmine, pour sub

# GALANT. 35

*alvo, n'est pas une expression usitée. Que faut-il donc penser pour rencontrer un sens qui convienne noblement au sujet de ces Vers?*

Atque lupæ fulvo nutricis  
tegmine lætus

Romulus excipiet gentem.

*Il me semble que l'on pourroit attribuer à Romulus ce fulvo tegmine, sans le tirer de la peau ou du ventre de la Louve. Tegmen se prend dans la première Eglogue de Virgile, pour le feuillage.*

Tytire, tu patulæ recubans  
sub tegmine fagi.

*Tegmine fagi, c'est le feuillage*

## 36 MERCURE

d'un hêtre, & il n'y a point là de licence poétique, c'est une expression ordinaire. Aristote au 2. livre de l'Âme, nomme les feuilles des arbres *Ichepaoma*, terme Grec que l'Interprete Latin a traduit par *tegmen*. Je m'imagine donc que ce que Virgile veut dire icy, c'est de représenter Romulus enfant, couvert de feuilles par la Louve, sa nourrice, soit pour le cacher, soit pour le tenir enveloppé, & à l'abry des injures de l'air. Tout icy paroist propre à soutenir ce sens, qui a un air particulier, & qui est digne de Virgile pour son Enfant merveilleux. C'est le

## GALANT. 37

naturel de la Louve, non seulement de se tenir dans les bois, mais aussi lors qu'elle y a apporté sa proye, un agneau ou une brebis, de couvrir de feuilles cette proye, afin que lors qu'elle s'en éloigne, les passans ne puissent pas la découvrir. J'ay oüy dire à un de mes Amis, que son Berger ayant esté surpris par un loup, qui luy enleva une brebis du troupeau qu'il gardoit, il eut le bonheur le lendemain de la voir revenir dans l'étable avec quelques feuilles sur le dos, cette brebis ayant pris son temps pour s'échaper, lors que le loup, qui ne l'avoit encore égorgée,

## 38 MERCURE

*s'estoit éloigné. Fulvo est un terme expressif pour marquer la couleur des feuilles tombées des arbres, & que la Louve avoit amassées. C'est de là qu'est venu le nom de cette couleur que l'on nomme Feuille morte. Lætus se rapporte admirablement au sens qui naist de celuy qui couvre de feuilles Romulus. Cet illustre enfant étant né de Mars, qui estoit adoré comme un Dieu, meritoit d'avoir des langes de pourpre, mais sa naissance estant obscurcie, il n'est envelopé que de feuilles, & neanmoins sous ces feuilles c'est un enfant riant, lætus tegmine fulvo. Enfin, ce qui peut donner*

*du jour à cette opinion, c'est ce que raconte Horace de luy même, & qui luy arriva sur la montagne de Vultur.*

Me fabulosæ Vulture in  
Appulo,

Altricis extra limen Apu-  
liæ, &c.

Fronde novâ puerum pa-  
lumbes

Texêre, &c.

Un jour que j'estois sur la montagne de Vultur, hors des frontieres de la Pouille, où j'ay esté élevé, des pigeons sauvages me couvrirent de feüilles. Il ajoûte que tout le



## 40 MERCURE

monde s'étonnoit de le voir en secreté parmy des Serpens & des Ours.

Mirum quod foret omnibus, &c.

Et tuto ab atris corpore viperis .

Dormirem & urfis.

*Je ne m'arrestera point au parallele de quelques termes, où Horace semble avoir imité Virgile. Si l'un dit nutricis & regmine, l'autre dit altricis & texêre. Il y a lupæ dans le premier, il y a viperis & urfis dans l'autre. Enfin, lætus est dans Virgile, & tuto corpore dans*

*Horace. Il y a là de la ressemblance ; mais ce qu'il y a de plus remarquable , c'est ce que dit Horace , que des pigeons le couvrirent de feuilles , & que de ces feuilles il en tire un glorieux présage pour luy , sçavoir qu'il seroit Poëte , & Poëte Lyrique , car il ajoute , Lauro collatâque myrto. On trouve de même qu'il y a un illustre augure en faveur de Romulus , dans les feuilles dont la Louve le couvre : feuilles de chesne , car les chesnes sont les arbres des forests , où les loups se retirent ; & les chesnes sont des arbres nobles consacrez à Jupiter : & ce qui*  
 Avril 1696. D

## 42 MERCURE

leur est singulier, c'est qu'ils sont d'une tres longue durée. Pline dit que de son temps on voyoit encore les chesnes qui avoient esté plantez auprès de Troye sur le sepulcre d'Ilus, qui est celuy dont parle Virgile avant Romulus. Longue durée des chesnes, qui les rend parmy les arbres un simbole d'immortalité, immortalité qui se rapporte fort bien au Vers suivant.

Imperium sine fine dedi.

Voilà quel est mon sentiment sur ce passage de Virgile, Atque lupæ iulvo, &c. Il y a là une idée grande & noble, qui convient au

*Poëte & au Heros. S'il paroist  
que j'ay creusé un peu avant  
pour trouver ce sens, c'est que je  
m' imagine qu'il y a presque par  
tout des mines d'or dans Virgile,  
& qu'on a besoin de penetration  
pour les découvrir. Je suis, &c.*

L'avanture de Pigmalion  
est connuë de tout le monde,  
puis qu'il n'y a personne qui  
n'ait lû les Metamorphoses  
d'Ovide. Voyez si celuy qui  
s'est diverti à nous l'expliquer  
en nostre Langue, n'a pas  
conservé les principales beau-  
tez de l'Original.

D ij

# 44 MERCURE

SS222 SSS22S2S22 2S

## PIGMALION.

### FABLE.

**L'**Amour fertile en bizarres  
desseins,

*Fait toujours sentir aux Hu-  
mains*

*La dureté de son empire.*

*Si malgré tant de vœux Pigmalion  
souponne,*

*Il faut encor que l'œuvre de ses  
mains*

*Soit la raison de son martyre.*

*Pouvoit-on faire mieux pour cal-  
mer ses desirs ?*

*Ce Prince délivré d'une tendre ha-  
bitude,*

# **GALANT. 45**

*Croyoit se garantir par d'innocens  
plaisirs*

*Du danger de la solitude.*

*Il exprima d'une jeune Beauté*

*Tous les attraits, toute la ressem-  
blance ;*

*L'art, le loisir, l'indifference*

*Conspirerent à faire un Ouvrage  
enchanté.*

*D'abord les yeux auroient douté*

*Si quelque passion n'est point dans  
la Statue.*

*A croire seulement la veüe,*

*Il paroist que d'agir elle a la vo-  
lonté,*

*Mais que c'est la pudeur qui fait  
sa retenüe.*

*Les efforts de l'attention*

*Mèlent aux mouvemens de quel-  
que émotion*

*Je ne sçay quoy qui continuë*

## 46 MERCURE

*L'apparence de l'action.*

*Pigmalion luy-mesme a de la peine  
à croire*

*Que ce qu'il touche est de l'yvoire.*

*Un secret penchant de son cœur*

*Semble effacer de sa memoire*

*Que de cette statuë il vient d'estre  
l'Auteur.*

*Il croit que dans ses feux l'Image,  
s'interesse,*

*Il la regarde à tous momens,*

*La tient, luy parle, la caresse.*

*De peur de l'offenser par ses em-  
pressemens,*

*Il modere avec soin l'excès de sa  
tendresse.*

*Comme si sa delicatesse*

*Pouvoit meriter ses faveurs,*

*Pour elle il assortit les Jonquilles  
aux Roses,*

*De l'Oeillet & du Lis il mêle les  
couleurs,*

# **GALANT: 47**

*Luy donne des oiseaux, des fruits,  
les autres choses*

*Qui peuvent plaire aux jeunes  
cœurs.*

*Persuadé que le Sexe aime*

*Les superbes habillemens,*

*Il prend plaisir d'accommoder luy-  
mesme*

*De l'or & des Rubis les riches or-  
nemens.*

*Quelquefois son amour extrême*

*Est content d'avoir imité*

*La bien-seante honnesteté,*

*Qui promet des ardeurs fidelles.*

*Puis soupçonnant ces marques de  
fierié,*

*Il recherche bien-tost des beautez  
naturelles*

*L'innocente simplicité.*

*Dans les bras port où son cœur  
s'abandonne,*



# 48 MERCURE

Il choisit les noms les plus doux,  
Que plus de cent fois il luy donne,  
Lors qu'il ajuste ses bijoux,  
Ou que de fleurs il la couronne.

Recevez, luy dit-il, de vostre en-  
dre Epoux

Les marques de ses complaisan-  
ces,

Si contre moy je ne pourrais avoir  
Que les legeres repugnances  
De l'âge, de l'humeur, des loix, ou  
du devoir,

Obstacles vains, vulgaires resis-  
tances,

La cause de mon desespoir  
Arreste mieux que vous toutes les  
violences.

Quant je serois exempt du mal  
dont je me plains,

Il pourroit arriver que le desir  
contraire

Vous

# GALANT. 49

*Vous feroit cruelle ou legere.  
Quel est le tourment que je crains?  
Peut-estre seroit-il possible  
De vous empêcher de changer;  
Mais le soin de vous engager  
Ne scauroit vous rendre sensible.  
Du moins si je pouvois vous faire  
partager  
L'excès des peines que j'endure,  
Satisfait de vous voir capable de  
douleur,  
Vous pourriez écouter l'amour que  
je vous jure.  
Pour un moment des loix de la  
Nature  
Ne peut-on vaincre la rigueur?  
¶  
Ainsi conduit par ses caprices  
Pigmalion passoit les jours,  
Quand le temps vint qu'à Cypre on  
fait des sacrifices  
Avril 1696. E*

# 70 MERCURE

*A la Déesse des Amours  
Son desir luy servant de guide,  
Il se presente au Temple incertain  
Et timide.  
Sur les Autels déjà fumant Pen-  
cens,  
Et des genisses caressées  
Dans leur flanc faisoient voir aux  
mortels palissans,  
Les secrets de leur destinée.  
Le Prince ayant fait ses presents,  
Dit en secret, Dieux tout puis-  
sans,  
Ne peut-on obtenir que l'Hymen  
favorable  
Avec d'inviolables nœuds  
M'unisse... A ce discours hon-  
teux,  
N'osant dire qu'il trouve une Sta-  
ce aimable,  
Que la belle, dit-il, qui me doit  
rendre heureux,*

# GALATÉE. 51

A mon image fois semblable.  
Venus pour les Amans n'est point  
inexorable ;

La hardiesse de leurs vœux  
N'est pas toujours ce qui peut lui  
déplore.

Des choses que souvent la pudeur a  
fait taire,

Elle aime à pénétrer le sens myste-  
rien,

De ses Sujets le langage ordinaire.  
Aussitôt dans le Temple on vit  
briller des feux,

Quelque Prinde trois fois ébloüirent  
les yeux.

De retour promptement il court à  
son Image,

La baise, la tient dans ses bras,  
Et se plaint que de tant d'appas

On ne peut faire aucun usage.  
Dans les transports de son ardeur

E ij

## 12 MERCURE

Il crut sentir une chaleur subite.  
D'abord ce sentiment parut être  
trompeur,

Mais aussi-tôt il voit, touchant  
l'endroit du sein,

Qu'un soudain mouvement l'agite.

Il ne peut plus douter que ce soit  
une erreur ;

L'espoir augmentant sa tendresse,  
L'yvoire s'amollit sous la main qui  
le presse :

Sa naturelle dureté  
Cède à l'effort de son bras embrasée,

Comme on voit que la cire au Soleil  
exposée

Deviens flexible à notre volonté,  
Et peut être tournée en diverses  
figures.

Pendant que son esprit de desirs oc-  
cupé

# GALANT. 53

Craint encor de s'être trompé,  
Il entend quelques doux murmures,  
Et découvre insensiblement  
Les autres marques de la vie.  
L'Image avec le jour ayant vu  
Son Amant;  
L'épreuve de ce sentiment  
D'un peu de rougeur est suivie,  
Qui donne à ses traits un nouvel ornement.  
Alors Pigmation fit des festes pompeuses  
A la Déesse de Paphos,  
Et leurs flammes toujours également  
Heureuses  
Joüirent d'un parfait repos.

S

E ij

## 54 MERCURE

Le 25. du mois passé, M<sup>r</sup> l'Abbé de Canisi fut sacré Evêque de Limoges, dans la Chapelle du Seminaire de S. Sulpice, par M<sup>r</sup> l'Archevêque de Bourges, qui estoit assisté de M<sup>r</sup> l'Evêque de Tulle & de M<sup>r</sup> l'Evêque de Perpignan. Il y eut après la Cere- monie, un fort grand repas dans ce mesme Seminaire de Saint Sulpice. Le 31. de ce mesme mois ce nouveau Prelat presta serment entre les mains de Sa Majesté, dans la Chapelle du Chasteau de Versailles. Ne vous ayant

point encore parlé de la Maison de Canisi, je me sens obligé de vous la faire connoistre, comme j'ay fait jusqu'icy à l'égard de la plus grande partie des Maisons considerables de France. Hugues de Carbonnel, Seigneur de Canisi, vivoit en l'an 1030. & accompagna le Duc Guillaume le Bârd, Duc de Normandie, à la conqueste de l'Angleterre. Il eut un des principaux emplois dans son Armée, & portoit pour armes, coupé de gueules & d'azur à trois besans d'argent semez d'hermines sans nombre.

E. iiij.



## 56 MERCURE

Ce sont les mesmes armes que ceux de cette maison portent encore aujourd'huy. Hugues de Carbonnel Seigneur de Canisi, Fils de Hubert, suivit Robert, Duc de Normandie, dit Courteheuse, à la conquête de la Terre-Sainte en 1096. & il y acquit tant de gloire qu'il se trouva employé au nombre de dix-huit hommes Illustres qui se signalèrent par leurs grandes actions, sous le regne de Louis le Gros Roy de France, qui commença en 1108. & finit en 1137.

# GALANT.

57

Ces dix-huit Seigneurs étoient le Beaufrere du Roy, le Fils du Duc de Normandie, Guy de Bourgogne, les Comtes de Flandre, de Champagne, de Bourgogne, Duc de Bretagne, de Vermandois, Prince du Sang, le Connestable de France, &c. & ce qui est à remarquer, c'est qu'à l'article du Seigneur de Canisi, il est mentionné *Hugues de Carbonnel*, renommé es guerres de la Terre-Sainte, avec les memes armes que j'ay rapportées. Richard de Carbonnel, fils de Hugues, Seigneur

## 58. MERCURE

de Canisi, accompagna son  
Pere à la conquête de la  
Terre-Sainte, & eut pour Fils  
Guillaume de Carbonnel,  
Seigneur de Canisi, qui vi-  
voit du temps de Henry II.  
Duc de Normandie. Il estoit  
du nombre des cent-dix Che-  
valiers dont fait mention  
l'Histoire de cette Province,  
& qui s'appellant tous Guil-  
laume, se trouverent dans  
Bures près de Bayeux, où sans  
recevoir avec eux aucun Sei-  
gneur qui portast un autre  
nom, ils dînèrent ensemble  
en presence de leur Souve-

ain. Ce Guillaume de Carbonnel, fut Pere de Hugues de Carbonnel, Seigneur de Canisi, qui vivoit en 1202. & que l'Histoire de Normandie met au Catalogue des Seigneurs renommez. Un Henry de Carbonnel épousa Catherine de Dreux, Princesse issue de Louis le Gros Roy de France. La posterité de Hugues de Carbonnel, continua de Pere en Fils, jusqu'à Guillaume de Carbonnel, Seigneur de Canisi, Fils de Huë de Carbonnel qui vivoit en 1348. Ce Guillaume qui estoit

## 60 MERCURE

le quatrième du nom, épousa Jeanne de Bessin, issue des Comtes de Bessin, qui étoient sortis des Ducs de Normandie. Il donna des marques de sa conduite à la Bataille de Gicour & au Siege de la Ville de Saint-Lo ; qu'il soutint avec beaucoup de valeur, comme General d'Armée, contre les Anglois, qui furent obligez de luy accorder une capitulation honorable. Il acquit la terre de Maloué en 1402. & eut pour Fils Jean de Carbonnel, Seigneur de Grainville & de Maloué, qui

## GALANT. 6

fut Gouverneur & Lieutenant General des Armées dans toute la Province de Normandie, depuis la riviere de Seine, jusqu'à celle de Coesnon, qui separe les Provinces de Normandie & de Bretagne, avec pouvoir absolu sur tous les gens de guerre, ce qui est justifié par la Charte de Provision que luy en donnèrent les Princes & Marschaux de France, Regens du Royaume, à cause de la détention du Roy, en date du 6. Aoust 1410. Jean de Carbonnel second du nom,

## 62 **MÉR CURE**

son Fils, Seigneur de Grainville & de Maloué, épousa Jeannette d'Amroville en 1471. & il en eut Jean de Carbonnel troisiéme du nom, qui herita de la Terre & Seigneurie de Canisi, par la mort sans enfans de Guillemette de Carbonnel, Dame de Canisi & du Grippon, à qui Guillaume de Carbonnel, son Pere, Frere aîné de Jean de Carbonnel, premier du nom, l'avoit laissée en la mariant à Guillaume de Brouilli. Jean de Carbonnel III. du nom, fut Pere de Robert de Car-

## GALANT. 63

bonnel, Seigneur de Canisi,  
de Malouë & de la Roque,  
qui de Catherine de Silli, la  
Femme, Fille de Nicolas de  
Silli, Seigneur de Dampierre,  
Saint Aignan, Malherbe &  
les Granges, issu des Seigneurs  
de Silli de la Rocheguyon,  
laissa Philippe de Carbonnel,  
Seigneur de Canisi, Malouë  
& Cambernon de Marcam-  
bre & d'Orval, Chevalier des  
Ordres du Roy, qui épousa  
Guillemette de Cambernon,  
Sœur de Mesdames de Fon-  
taine-Martel & de Pirou, tou-  
tes héritières de la principale



## 64 MERCURE

branche de l'illustre Famille  
de Cambernon, qui subsiste  
encore en Angleterre sous le  
nom de Milords. De ce ma-  
riage sortit Hervé de Carbon-  
nel, marquis de Canisi, Baron  
de l'Honneur & Baronnie du  
Hommet, Seigneur de Cam-  
bernon, de Tresgots, de  
Marcambre & d'Orval, Con-  
seiller d'Estat, Gentilhomme  
de la Chambre du Roy, Ca-  
pitaine d'une Compagnie  
d'Ordonnance, Colonel d'un  
Regiment de gens de pied  
François, Lieutenant gene-  
ral des Armées du Roy. Ca

fut en cette dernière qualité qu'il servit avec beaucoup de distinction sous les regnes de Henry III. de Henry IV. & de Louis XIII. tant en Italie, en Savoye, en Piedmont, à la Valteline & en Guienne, qu'en Normandie & ailleurs. Il se trouva aux Sieges de Salines, de Castel, de S. Basile, de Montseguier, de Castillon, de Meillan, de Dieppe & de la Fere, prit la Ville d'Avranches dont il fut fait Gouverneur, aussi bien que les Châteaux de Saint Sauveur le Vicomte, de Lathon de Mai.

*Avril 1696.*

F

## 66 MERCURE

neville & Darc, & se signala  
à plusieurs Batailles, & parti-  
culierement à celle d'Ivry,  
où ses grandes actions luy  
firent meriter la Lieutenance  
de Roy du Bailliage de Co-  
ntentin, que Henry IV. luy  
donna aussirost après. Il se  
trouva aussi à la Bataille de  
Nerac, où il commandoit  
l'aile gauche, gagna les Faux-  
bourgs de Meillan l'épée à la  
main, tailla en pieces un  
Parti de deux mille hommes  
dans la Basse Auvergne, &  
ramena plusieurs Pays revol-  
tez à l'obeissance de son Prin-

de. La quantité de blessures qu'il reçut en ces différentes occasions, furent des preuves convaincantes de ses grands services. Aussi le Roy Henry IV. le fit-il Chevalier de ses Ordres; mais la mort précipitée de ce Prince pendant que l'information se faisoit en la forme accoutumée, interrompit sa réception. Cet Hervé de Carbonnel avoit épousé Anne de Matignon, Fille de Jacques de Matignon, Chevalier des Ordres du Roy, Maréchal de France, & Gouverneur

## 68. MERIGURE

de Guienne , & d'Anne de  
Daillon du Lude , & il en  
eut entre-autres Enfants, Re-  
né de Carbonnel, Marquis  
de Canisi, Marechal des  
Camps & Armées du Roy ;  
son Lieutenant General en  
Basse-Normandie, Gouver-  
neur des Ville & Chasteau  
d'Avranche, & Capitaine de  
Cinquante hommes d'Ar-  
mes d'Ordonnance, qui avec  
Jacques de Carbonnel, Ba-  
ron du Hommet son Frere  
puîné, servit le Roy tres-uti-  
lement dans les Guerres de  
Guyenne, contre les Préten-

des Reformez. Il se signala  
aux Sieges de la Rochelle,  
de Montpellier & autres Pla-  
ces, & sur tout devant Mont-  
pellier, où par sa valeur il sau-  
va les Seigneurs Volontaires,  
en une sortie furieuse que fi-  
rent les Ennemis sur les Trou-  
pes de Sa Majesté, ce qui luy  
fit meriter les mesmes Char-  
ges & Dignitez qu'avoit pos-  
sedées Hervé de Carbonnel  
son Pere. A l'égard de Jac-  
ques de Carbonnel son Frere  
puîné, après avoir eu l'hon-  
neur de commander long-  
temps les Armées du Roy en

# 70 MERCURE

qualité de General d'Armée, tant en France, en Italie, en Savoye, qu'en Piémont, & ailleurs, la gloire qu'ils y ac- quit par sa valeur & par sa conduite, fut cause que Char- les-Emmanuel Duc de Sa- voye, supplia le Roy de vou- loir permettre que ce Sei- gneur, Baron du Hommet de Canisi, commandast ses Troupes en qualité de Maré- chal de Camp General de ses Armées, dont il luy envoya le Brevet signé de sa main en date du 26. Octobre 1626. & quand il alla prendre con-

gé du Roy, en partant pour la Campagne, où il fut tué malheureusement au Siege de Valence, Sa Majesté l'honora de la dignité de Marechal de France, dont la ceremonie devoit estre faite à son retour. Hervé de Carbonnel son aîné, épousa en 1604. Claude de Peller, fille unique & Heritiere de Gaspard de Peller, Vicomte de Parlages, Baron de Montperoux, de Chabannes & des deux Vierges, Bailly & Gouverneur de Caën, Lieutenant de Roy au Bailliage de Caën, aîné de



# 72 **MERCURE**

l'ancienne & Illustre Famille  
de Pellet , issuë des Vicomtes  
Souverains de Narbonne,  
qui avoit épousé Jourdain-  
Madelaine de Montmorency.  
De ce mariage sortirent Her-  
vé de Carbonnel second du  
nom , Marquis de Canis ,  
Mareschal des Camps & Ar-  
mées du Roy , son Lieutenant  
General en Normandie &  
Gouverneur pour Sa Majesté  
des Ville & Chasteau d'A-  
vranché , & Jourdain-Ma-  
delaine de Carbonnel, Mar-  
quise de Monterville, qui  
fut Mere de Madame la Com-  
tesse

tesse de Saint Geran. Hervé de Carbonnel servit dès la plus tendre jeunesse auprès du Baron du Hommet, son Oncle, & depuis en qualité de Mareschal de Camp suivant son Brevet de l'an 1652. Il épousa en 1644. Catherine de Juyé, Fille & heritiere d'Isaac de Juyé, Seigneur de Moric, Conseiller d'Etat, homme d'un merite singulier, & estimé dans le Conseil, qu'il estoit choisi & nommé par Sa Majesté, pour estre Garde des Sceaux lors que la mort l'empescha de jouir de cet

*Avril 1696.* G

honneur, & il en a eue deux Filles, qui sont M<sup>le</sup> le Marquis de Canisi, & M<sup>le</sup> l'Evêque de Limoges, dont je viens de vous apprendre le Sacre. Le choix que Sa Majesté a fait de luy pour remplir la place que la mort de M<sup>le</sup> d'Urfé avoit laissée vacante, est un éloge de ce Prelat, auquel je n'ay rien à ajouter. Messire René de Carbonnel, Marquis de Canisi, son Frere unique & Baron de l'Honneur & Baronnie du Hommet & des Baronnies de Marcé & de Sy Evy, Chastelain d'Englesques

ville, Seigneur de Tribenou, de Chantelou, de Saint Martin des Champs, de Saint Berin, de Saint Gilles, a long & temps servi le Roy dans les Armes avec gloire, & s'est distingué en plusieurs occasions tant en Allemagne, que dans les Pays Bas & ailleurs. Aussi a-t-il esté pourvû dès le vivant de son pere le marquis de Camille son Pere, des mêmes charges de Lieutenant de S. M. en Normandie, & de Gouverneur des Ville & Château d'Arras. Il a toujours commandé la Noblesse lors qu'il

## 70 MERCURE

le a monté à cheval pour le service du Roy. Il est tellement considéré que le 18. Juillet de l'année dernière, les Ennemis ayant voulu brûler la Ville de Grandville, son nom & son credit y attirèrent en six heures de temps plus de dix mille hommes de toutes qualitez, ce qui fit avorter leur entreprise. Il a épousé Dame Catherine - Madelaine de Silleus de Creully, de l'illustre Famille de Silleus de Creully, allée de fort près aux Princes de Rohan de Guiméné, par Sylvie de Rohan,

Princesse de Montbason son  
 Ayeule , & aux Comtes de  
 Bessin, issus des Ducs de Nor-  
 mandie , par Marie de Vier-  
 ville, Heritiere de Creully ,  
 descendu de ces Comtes de  
 Bessin.

Voicy la suite d'une dispu-  
 te qui a commencé il y a de ja  
 long-temps.

**LETTRE POUR SERVIR**

*de Réplique à celle d'un Petit  
partisien, qui est insérée dans le  
Mercure de Février 1696.*

**M**ONSIEUR.

Je pourrois vous dire à mon  
tour, qu'il ne faut pas être  
fort habile homme pour  
trouver de la foiblesse dans  
votre Réplique ; mais les  
Cartesiens se soucient peu  
qu'on s'en prenne à leurs per-  
sonnes, rien ne les intéresse  
que la défense de la vérité.

Vous voulez d'abord me prouver que vous ne vous estes point contredit, parce que dans l'endroit où vous partagez la douleur entre le corps & l'ame, vous parlez de l'homme en general, & dans celuy où vous donnez au corps toute la capacite de souffrir, & à l'ame la seule capacite d'estre heureuse, vous parlez de J. C. en particulier. Cette distinction ne vous met pas à couvert; & je soutiens toujours que vous avancez une contradiction; voicy comment. Assurer quelque



## 80 MERCURE

chose de l'homme en general, & le nier de l'homme en particulier, c'est sans doute se contredire. Or vous dites de l'homme en general, que son ame & son corps souffrent; & vous le niez de J. C. qui est un homme particulier. Pouvez-vous ne pas voir qu'il y a contradiction? Mais, répondez-vous, on dit de l'homme en general qu'il est faillible, ignorant, pecheur, &c. peut on le dire de J. C. Non certainement, parce que les mauvaises qualitez ne sont pas essentielles à l'homme.

me en general , comme la  
douleur. Vous ne manquerez  
pas de repliquer , que vous  
n'êtes point dans ce semina-  
ment , que pour sauver l'ef-  
fence de l'homme , il soit ne-  
cessaire que la douleur soit  
partagée entre son corps &  
son ame ; cela fera voir que  
vous n'avez pas crû vous con-  
tradire. Mais la contradiction  
en sera-t-elle moindre dans le  
fonds ? Vous ne doutez point  
que l'union de l'ame & du  
corps ne soit essentielle à  
l'homme. Je vous ay prouvé  
que cette union ne pouvoit

## 82 MERCURE

subsister, si l'ame n'estoit trou-  
 pée de douleur & de plaisir,  
 conformément aux différens  
 ébranlemens de son corps.  
 Vous estes même entré dans  
 mon sens par ces paroles. Il  
 luy a plu établir entre l'ame & le  
 corps une union si étroite, qu'il  
 ne se passe rien dans l'une de ses  
 parties, que l'autre ne s'en ressen-  
 te; point de sensation dans le corps  
 qu'il n'en arrive dans l'esprit. Je  
 vous demande, s'il a plu à  
 Dieu d'établir une pareille  
 union, l'a-t-il violée pour J.  
 C. Pouvoit-il même la vio-  
 ler? Que vous en semble?

Avez-vous quelque idée de l'homme après que vous avez rompu l'alliance & le rapport de ces deux parties ? N'est-ce pas là rompre cette alliance que de mettre l'ame de son propre corps dans le même état que pourroit estre celle d'un corps étranger ? Je ne m'arrête pas à prouver qu'en ôtant à l'ame de J. C. la capacité de souffrir, vous rompez l'union qu'elle a avec son corps ; j'ay sujet de croire que vous en estes convaincu, puisque vous avez laissé passer cette preuve sans réplique. Rassemblons

## 84 MERCURE

sous ce raisonnement dans un seul point de vue. J. C. a eu toute l'essence de l'homme, cette essence consiste dans l'union de l'ame & du corps. Une semblable union ne peut subsister si l'ame est incapable de douleur; donc dire que J. C. a esté un véritable homme, & refuser à son ame la capacité de souffrir, c'est se contredire, sinon dans la pensée, du moins dans la substance de la chose. Après cela, monsieur, m'accuserez-vous de combattre des phantômes, & de vous en imposer grossièrement?

Vous vous mettez ensuite à refuter les raisons que j'ay apportées, pour prouver que le corps estoit incapable de sensation. Il faut que ces preuves vous ayent un peu embarrassé, car vous les avez passées très-legerement. C'est assez la coutume des Peripateticiens de laisser sans réponse ce qui les embarrasse. Vous ne dites mot à ce que je vous apporte, que nous distinguons entre douleur & douleur, & que cet acte de jugement ne peut appartenir qu'à l'ame. A vous voir débiter

## 86 MERCURE

dans l'examen de mes p<sup>r</sup>é-  
 ves, l'on diroit que vous les  
 allez toutes foudroyer. Ce-  
 pendant, vos plus grands ef-  
 forts se réduisent à en lais-  
 ser une, & encore vos quel-  
 succès? examinons le motif.  
 Vous distinguez trois sor-  
 tes d'effets causez en nous par  
 l'impression que les objets  
 font sur nos sens. Ces trois  
 effets sont l'ébranlement des  
 nerfs qui servent à la sensa-  
 tion, la réaction de ces mêmes  
 nerfs vers l'objet qui cau-  
 se leur ébranlement, & le dé-  
 bandement des ressorts méri-

meilleur de la machine du  
 corps. Après cette distinc-  
 tion, vous faites consister la  
 sensation corporelle, non pas  
 dans l'ébranlement des nerfs,  
 ny dans le débandement des  
 ressorts de la machine, mais  
 dans la réaction des nerfs  
 vers l'objet; parce que, dites-  
 vous, les deux autres ne sont  
 que pur mouvement de par-  
 ties; n'est à dire que la dou-  
 leur que je ressens à la main  
 par la piquette d'une épingle,  
 n'est qu'une réaction des  
 nerfs de la main vers l'épin-  
 gle, car cette réaction n'est



## 88 MERCURE

pas un mouvement de parties. Je serois en droit de vous dire que je ne suis pas obligé de vous en croire sur votre parole ; mais je vous fais grâce pour cette fois. La réaction n'est pas un mouvement local. Qu'est-ce, donc ? Concevez-vous que le retour d'un nerf semblable à une corde de luth, soit quelque autre chose qu'un mouvement local ? Pour moy, je ne le comprends pas, à moins que vous ne m'en donniez quelque raison. Mais, dites-vous, quand

vos preuves seroient convain-  
cantes, je ne serois pas obli-  
gé de m'y rendre, selon cette  
maxime de vostre Secte, qu'il  
ne faut pas abandonner un  
sentiment dont on est con-  
vaincu, pour les difficultez  
qu'on y oppose. N'avez vous  
pas pris garde qu'en vous re-  
tranchant de la sorte, vous  
vous enferriez d'une maniere  
à n'en pas sortir; car ne puis-  
je pas vous dire de mesme,  
qu'ayant trouvé une tres-  
grande évidence dans mon  
opinion, je ne suis pas obli-  
gé de l'abandonner, pour

*Avril 1696.*

**H**

## DO MERCURE

une difficulté où j'en vois ny  
évidence, ny conviction.  
Vous ajoutez à cela que je  
suis d'une Doctrine contraire  
à celle de l'Auteur de la Re-  
cherche de la Vérité, & qu'au  
lieu de dire avec luy, que les  
modalitez de nostre ame ne  
sont que tenebres, je répons  
qu'il est de la nature de l'ame  
de tout voir, & de tout con-  
noître, (ce sont vos propres  
termes) qu'estant une expres-  
sion de la Divinité que nous  
adorons, elle trouve, comme  
son Auteur, en elle, mesme  
les idées de tous les estres, &

# GALATIEN 94

Y voit toutes choses, selon  
qu'elle est différemment mo-  
difiée. En vérité, Monsieur,  
vous pourriez bien vous avertir  
à tout le temps de mieux re-  
soudre sur ce que vous en-  
diquez, pour ne pas com-  
bater des phantômes & en  
imposer si grossièrement.  
Quoy je dis que nostre ame  
estoit sa lumière à elle-mes-  
me. Quoy, parce que j'ay  
avançé qu'il falloit qu'elle  
s'apperceust des mouvemens  
émans qui se passent dans  
son corps, vous avez inféré  
que je soutenois qu'elle

H ij

## 92 MERCURE

voyoit tout dans ses modalités ? Je vous prie de croire que j'ay trop de respect pour l'Auteur de la Recherche de la Verité , & en même temps trop de conviction de ses principes pour m'écarter de ses doctes sentimens. Je ne répons point à ce que vous dites des animaux , ny au passage de l'Apostre Saint Jean, parce que ma Lettre seroit trop longue , & cela ne donne aucun éclaircissement au fonds de nostre differend. Je ne puis pourtant laisser sans réplique ce que vous dites à

la fin de l'examen de mes  
 preuves; sçavoir, que pour  
 parler conformément à nos  
 principes, il faut mentir à  
 tout moment, & changer un  
 langage consacré dans l'Ecri-  
 ture par le S. Esprit. Il faudroit  
 dire, par exemple, que l'ame  
 seule voit le Soleil lors qu'il  
 paroît; que l'ame seule, non  
 pas les mains, se chauffe  
 quand nous les présentons  
 au feu. A cela je répons, que  
 si vous appelez voir & se  
 chauffer, que d'avoir le nerf  
 optique ébranlé, & les fibres  
 des mains chatouillées, il est

## 94 MERCURE

leur que les yeux voyent & se  
 que les mains se chauffent.  
 Mais si vous appellez voir & se  
 se chauffer que d'avoir idée  
 de l'objet accompagné d'un  
 sentiment de lumière & de  
 plaisir, je soutiens qu'il n'y a  
 que l'ame qui voit le Soleil  
 qu'il n'y a que l'ame qui se  
 chauffe. Et quand l'Ecriture  
 & le Dictionnaire de l'Acade-  
 mie ne parlent pas de la soie,  
 ce n'est pas peut estre qu'ils  
 n'approuvent nostre doctoi-  
 ne, mais c'est qu'ils donnent  
 le nom de vue & de chaleur  
 à ce qui en est la cause & la

matières, pour se rendre plus intelligibles, & n'en pas venir à une distinction de Philosophie. Mais pour ce qui regarde mes preuves, venons à la critique des explications que je vous avois données dans ma précédente.

Avant que de commencer je suis bien aise de vous avertir que je ne sçay point ce qui vous a rendu ma parole & ma bonne foy suspecte. Je ne crois pas avoir manqué ny à l'une ny à l'autre. Quand vous parlez de parole, vous pensez sans doute à la promesse, que



## 96 MERCURE

je vous avois faite de vous dire  
 plusieurs belles choses sur vô-  
 tre difficulté, & vous trouvez  
 qu'en cela je ne vous ay pas  
 satisfait; j'en suis fâché; c'est  
 que vous estes d'un goust trop  
 delicat. Si j'avois sçû que vous  
 eussiez esté de ces esprits du  
 premier ordre, qui n'admi-  
 rent jamais rien & qui mépri-  
 sent tout, je ne me ferois pas  
 engagé avec vous. Pour la  
 bonne foy, je sçay encore  
 moins où elle m'a trahy; je  
 crois avoir rapporté vos rai-  
 sons tres fidèlement, & si  
 j'ay ômis quelques termes,  
 c'est

c'est phurost par oubly que  
par mauvaise foy. Laissons  
encor là toutes ces vetilles,  
peut-estre que si je vous ap-  
portoies des preuves d'éru-  
dion & d'autorité vous au-  
riez une autre idée de moy.  
Essayons de le faire dans le  
point que je me suis proposé  
d'éclaircir.

Vous faites un grand fonds  
sur ce que le mot, *anima*, dans  
l'Ecriture se prend assez sou-  
vent pour la vie corporelle;  
mais quand cela seroit incon-  
testable, vous n'avanceriez  
pas beaucoup vostre difficul-

Avril 1696

I

## 98 MERCURE

ré. Je vous prouve par les Pères que dans cette occasion, *anima*, se prend pour la partie raisonnable de l'homme, & que J. C. a véritablement souffert dans son ame. Ecou-  
tez comme parle S. Remy, cité par Saint Thomas, dans son Exposition sur le chap. 26. de S. Mathieu, où il luy fait expliquer ces paroles, *tristis est anima mea usque ad mortem*, de oette sorte. *Destruuntur in hac loco Manichæi, qui dixerunt illum phanasticum corpus assum-  
psisse: nihilominus & illi qui di-  
xerunt veram animam non ha-*

# GALANT.



*buiffe, sed loco anima Di-*  
*tatem.* Par ces paroles de Saint  
Remy sont détruits les Ma-  
chéens, qui ont dit que J. C.  
n'avoit pris qu'un corps phan-  
tastique; & d'autres aussi qui  
ont dit qu'il n'avoit point eu  
d'ame veritable: de sorte que  
J. C. a prouvé deux choses,  
la verité de son corps par sa  
sueur de sang, & la verité de  
son ame par sa tristesse. Si ce  
témoignage ne vous paroist  
pas assez formel, en voicy un  
autre de Saint Augustin; c'est  
dans le 83. livre de ses ques-  
tions qu. 20. qu'à après avoir

I ij

# 100 MERCURE

prouvé contre les Manichéens, que J. C. avoit eu un véritable corps par sa naissance d'une Vierge, par sa persécution de la part des Juifs, par ses souffrances, & par sa mort; après tout cela il conclut ainsi. *Sic ergo isti [ Evangelistæ ] corpus eum habuisse testantur, sicut & eum habuisse animam indicant affectiones illæ, quæ non possunt esse nisi in Anima; quos nihilominus, eisdem Evangelistis narrantibus, legimus & miratus est Jesus, & iratus, & contristatus.* Je ne vous donne point de

# GALANT: 101

traduction de ces paroles, pour vous donner lieu d'en faire une qui soit favorable à vos principes. Saint Jean Damascene dans son livre 3. de la Foy orthodoxe, chap. 23. me parle pas moins avantageusement pour moy. *Christus habuit mortis timorem naturalem & tristitiam; est enim timor naturalis, quo anima non vult dividi à corpore, propter naturalem familiaritatem, quam ei à principio Conditor rerum imposuit.* Vous voyez par là si ce Pere met, comme vous, la tristesse & la crainte dans le corps. Enfin

I iij

## 102 MERCURE

Saint Thomas, qui est le Coriphée des Peripateticiens, demande dans sa 3. p. q. 46. a. 17. si J. C. a souffert selon son ame, & il répond qu'il a souffert selon toute l'essence de son ame. Je ne vous rapporte pas ces paroles, vous pouvez les voir. Je joindrois à ces Peres presque tous les Theologiens qui sont du même sentiment ; je dis presque tous les Theologiens, parce que je ne pense pas qu'il y en ait aucun, excepté certains que Maldonat cite sans les nommer, qui suivent mes prin-

cipes sur cette matiere. Puis  
que vous ne vous fiez point à  
ma parole, je ne me fie pas  
non plus à la vostre ; c'est  
pourquoy jè vous prie de me  
citer quelques Theologiens  
qui soient pour vous sur ce  
chapitre. Je crains qu'il ne  
vous faille un peu plus suer  
pour vous acquitter de ce de-  
voir, qu'il ne me l'a fallu pour  
trouver des Auteurs qui favo-  
risent ce que j'ay avancé tou-  
chant la tristesse de J. C. dans  
le jardin des Olives ; c'est ce  
ce qu'il nous faut encore exa-  
miner.

I iij



# 104 MERCURE

J'ay donc établi par l'autorité des Peres, que J. C. a souffert dans son ame. Il me reste à justifier que dans le jardin des Olives il détourna sa veuë de sa gloire, pour se laisser aller entierement à la tristesse, à raison des tourmens qu'il devoit souffrir. Là dessus vous me faites un procès sur un *peut. estre*, & croyant que je l'ay lâché en tremblant, vous croyez me mettre bien en peine en exigeant que je vous apporte des preuves ou des autoritez de cette avance, sur laquelle je fonde

**GALANT.** 105

une partie de ma réponse.  
En voicy , puisque vous en  
demandez. Si vous aviez bien  
lû Melchior Canus , que vous  
citez dans vostre premiere  
Lettre, vous auriez trouvé que  
dans le 12. Livre de ses Lieux  
Theologiques , c. 14. il expli-  
que ces paroles , *tristis est* , &c.  
de la mesme maniere que  
moy. Si vous aviez lû Gre-  
goire de Valence dans son  
Traité de l'Incarnation , disp.  
1. q. 9. Salmeron , tom. 10.  
traité 14. Maldonat , ce grand  
Interprete , que le Sçavant  
Pere Morin cite avec éloge ;

Si vous l'aviez lû dans son Exposition sur le Chapitre 26. de Saint Mathieu, me feriez-vous une semblable demande? Je ne vous rapporte point le texte de ces Auteurs, je me contente de traduire celui de Maldonat; si la Traduction ne vous paroît pas fidelle, vous aurez la bonté d'en faire voir le travers. Voici comme il parle. L'on dispute tres-subtilement dans l'Ecole, comment il s'est pû faire que J. C. ayant esté bienheureux dès le moment de l'union hypostatique; ait pû

estre triste jusqu'à la mort.  
( Voilà vostre difficulté en  
propres termes. ) Il y en a qui  
répondent qu'il n'a esté bien-  
heureux que dans la partie su-  
perieure de son ame, & triste  
dans la partie inférieure, qui  
est dans le corps. Mais com-  
ment accorder cette doctrine  
avec ce qu'a dit Jesus-Christ  
luy-mesme, que son Ame  
estoit triste jusqu'à la mort ;  
puisque par ces paroles il  
nous montre que la tristesse  
a occupé toutes les parties  
de son Ame ; & que sa volon-  
té en ayant esté atteinte, il

## 108 MERCURE

fut obligé de dire , *non sicut ego volo , sed sicut tu ?* Bien plus , c'est de là que le sixième Synode general & les Docteurs anciens ont tiré qu'il y avoit deux volonteés en Jesus-Christ. Ainsi l'opinion de ceux qui mettent la douleur dans la partie inferieure , n'est pas recevable , & il n'est pas necessaire de recourir à elle pour accorder le bonheur de Jesus-Christ avec sa tristesse. Il n'y a qu'à dire qu'il a empêché pendant quelque temps que sa gloire n'éclatast , pour avoir lieu d'operer une partie

de nostre salut, en s'abandonnant à la tristesse; de la mesme maniere qu'il avoit empesché que la gloire de son Ame ne se répandist sur son Corps. C'est toujours Maldonat qui a parlé jusqu'icy. Ce n'est donc pas en tremblant que j'ay lâché ce *peut-estre*, mais si vous n'avez pas tremblé (me direz-vous,) à quoy bon ce *peut-estre*? Le voycy. C'est que je sçavois que d'autres Theologiens répondoient à ce Passage, d'une autre façon, & qu'un sentiment qui en a un contraire,

## 110 **MERCURE**

doit estre soutenu avec quelque restriction. Je vais vous expliquer le sentiment de ces Theologiens, il ne fait pas moins à nôtre sujet. S. Thomas à la teste de plusieurs de ses disciples dans la 3. Partie q. 46. art. 8. s'estant fait cette objection, comment il se peut faire que Jesus-Christ ait pû estre triste & bien-heureux tout à la fois, répond, non pas comme vous, en donnant toute la joye à l'ame, & toute la douleur au corps; mais en disant que la douleur & la felicité n'ont

## GALANT: III

pas esté incompatibles dans  
Jesus-Christ, eu égard à la  
Puissance extraordinaire de  
Dieu; parce que ce bonheur  
& cette tristesse n'estoient pas  
par rapport au mesme objet;  
le bonheur regardoit la vision  
beatifique, & la tristesse, la  
mort qu'il devoit souffrir.  
Ainsi ces deux choses, con-  
clud ce Pere, quoy qu'in-  
compatibles naturellement,  
ont pû estre alliées dans J. C.  
par une dispense speciale. Si  
ma réponse ne vous a pas plû,  
voyez si vous estes d'humeur  
de goûter celle de S. Thomas,



ou de vous attirer de nouveaux ennemis sur les bras. Si vous m'en croyiez, vous vous contenteriez & des Thomistes & des Cartesiens; mais encore de ces derniers plutôt que des premiers, parce que vous n'avez rien de fort contre ma réponse. Un seul coup de douleur dans Jesus-Christ suffit pour vérifier tous les Passages de l'Ecriture que vous apportez; & cela avec d'autant plus de raison, que l'homme uny à Dieu, surpasse infiniment l'homme simple. D'ailleurs les douleurs de Je-

Jes - Christ pouvoient estre plus aiguës & plus penetrantes, selon qu'il le souhaitoit ; il avoit en puissance de mettre son Ame ou de la retirer selon sa volonté. Je ne vous parle point de la contradiction que vous avez trouvée dans ma replique. Je vous pardonne, il estoit juste d'en supposer une fausse à celuy qui vous en montroit une veritable ; il y a trop de difference entre Jesus-Christ dans le Jardin, & Jesus-Christ sur la Croix, pour pouvoir se contredire. Il me semble qu'après cela

*Avril 1696.*

**K**

## 114 MERCURE

je pourrois m'applaudir à plus  
juste titre que vous n'avez  
fait; mais comment oserois-  
je le faire, pénétré que Dieu  
est l'Auteur de tout le bien, &  
que la creature n'a d'elle-même  
que le néant? Vous me  
pressez de répondre au plus  
vite. Sçachez que si vous re-  
cevez mes réponses plus tard,  
cela ne vient pas de ma faute,  
& que si j'estois sur les lieux,  
vous les auriez du soir au len-  
demain; on pourroit bien se  
plaindre de vous, qui ne re-  
pondez qu'après trois mois.  
Je vous prie en finissant, que

# GALANT. 115

nous ne disputions plus sur les termes. J'attens de vos nouvelles, & suis, &c.

Le Madrigal que je vous envoie, convient à bien des Amans qui ne sont pas traités favorablement. Il est de M<sup>r</sup> Gudin de Blois.

## MADRIGAL.

**E** Cho, Nymphes rendre &  
sensible,  
Qui de son palais invisible  
Me rends plainte pour plaintes &  
sopirs pour sopirs ;  
Que mon sort seroit doux dans le  
mal qui me presse,

K ij

## II6 MERCURE

*Si l'ingrat Licidor qui fait mes  
déplaisirs ,  
Me rendoit comme toy , tendresse  
pour tendresse ?*

Voicy un Ouvrage d'une  
autre nature, que M<sup>r</sup> l'Eglan-  
tier, qui en est l'Auteur, en-  
voya pour Etrennes à un de  
ses Amis, le premier jour de  
cette année.

### RONDEAU REDOUBLE.

**A** Vous offrir ce foible témoi-  
gnage,  
Que mon respect doit à vostre vertu,  
Ma passion, ce me semble , m'en-  
gage.

*Autre motif y seroit superflu.*

2

*Si du destin j'estois maitre absolu,  
Et si la terre estoit en mon partage,  
Je n'aurois pû me trouver resolu  
A vous offrir ce foible témoignage.*

S

*Mais n'ayant rien qui soit à vostre  
usage,*

*Et me voyant sans aucun revenu,  
Je suis reduit à vous rendre l'hon-  
mage*

*Que mon respect doit à vôtre vertu.*

S

*Il est sincere autant qu'il vous est dû,  
N'en doutez pas, vous me feriez  
outrage.*

*A vous en rendre une fois convaincu  
Ma passion, ce me semble, m'en-  
gage.*

S

## 118 MERCURE

*Acceptez donc l'agréable présage  
Que dans ce jour j'ay moy-même en-  
tendu.*

*De mon amour c'est un secret lan-  
gage,  
Autre motif y seroit superflu.*

2

*Bien plus heureux que Noé n'a  
vécu,  
Vous atteindrez la course de son  
âge.*

*C'est le desir ardent que j'ay conçu,  
Pour mon plaisir, ay je rien d'au-  
vantage*

*A vous offrir ?*

*Je vous envoie de nou-  
velles Reflexions. Ce mor-  
vous doit faire entendre qu'  
elles sont de M<sup>r</sup> l'Abbé de*

Fourcroy. C'est une matiere  
qu'il a l'art de bien traiter.

**REFLEXIONS**

Sur le bon usage qu'on doit  
faire de la Parole.

**N**E parler pas trop , tenir  
des discours graves & éle-  
vez quand il le faut , parler di-  
gnement des choses importantes  
& serieuses , s'abaisser quand il  
est à propos ; sçavoir mêler les  
louanges & les civilitez verita-  
bles parmy les jeux & les diver-  
tissmens innocens ; ne rien dire  
qui puisse blesser la charité, la



verité & la pureté; en un mot, ne parler que pour louer Dieu, c'est faire un bon usage de la parole.

Pour gouverner sa langue avec tant de sagesse, il faut mettre un sceau à sa bouche, & avoir soin qu'il n'en sorte jamais aucune parole qui puisse offenser, ou qui doive estre blâmée. Figurons nous que nous sommes dans les compagnies comme sur la glace, & qu'il y faut marcher lentement & sagement; craignons toujours que nostre langue ne glisse, & que nostre jugement ne tombe avec elle. Autant de paroles messeantes, indifferentes & téméraires qu'on prononce,

prononce, ce sont autant de chutes de l'esprit qui tombe sur les autres, & qui les blesse ou les incommode. Ainsi c'estoit avec raison que le Sage desiroit qu'on mist une garde à sa bouche, & un sceau à ses lèvres; il connoissoit parfaitement que la vie & la mort sont au pouvoir de la langue. C'est ce qui le faisoit toujours craindre; si les cedres du Liban sont ébranlez, les roseaux seront ils en assurance? Quelle précaution & quelle vigilance n'est pas nécessaire, pour éviter les pieges & les perils où nostre langue peut nous exposer? L'affaire est de la dernière

Avril 1696.

L

## 122 MERCURE

consequence, il s'agit de nostre salut ou de nostre perte éternelle.

Vous serez justifiez par vos paroles, dit Jesus-Christ, & vous serez condamnez par vos paroles. Quiconque donc veut arriver à la perfection, doit travailler à se rendre le maistre de sa langue. Il faut prendre garde à quatre choses toutes les fois qu'on parle, à ce qu'on dit, à la maniere dont on parle, au temps auquel on parle, & à la fin pour laquelle on parle. Quant à ce qu'on dit, il faut observer ce conseil de l'Apostre, Qu'aucune mauvaise parole ne sorte de

vostre bouche, mais seulement celles qui seront bonnes, & capables d'édifier les autres ; que les paroles deshonnêtes, folles, boufonnes & médisantes, qui sont contraires à la gravité de votre profession, ne s'entendent jamais parmy vous ; bien loin de proferer aucunes paroles indécentes, on ne doit employer la langue que pour publier les loüanges du Seigneur de l'Univers. *Quant à la maniere de parler, il faut prendre garde de ne parler, ny avec une lenteur trop affectée, ny avec*

Lij

## 124 MERCURE

*une hardiesse démesurée, ny trop précipitamment, sçachant que c'est une action qu'on doit faire avec gravité, décence, netteté, & simplicité. Ainsise trouve-t-on obligé de parler en Maistre à un Serviteur, on le fait sans le mépriser, & sans dire aucun mot dont il puisse estre offensé. Faut-il parler quelquefois en Juge à un coupable, & luy reprocher ses crimes avec des paroles severes, on parle, mais sans manquer au respect qu'on doit à la dignité de l'homme. Se trouve-t-on engagé malgré soy à joüer avec les autres agreablement par paroles, on le fait avec*

discretion & avec grace ; on sçait  
 mêler le respect aux familiaritez,  
 & empêcher que parmy les re-  
 parties de la belle humeur, & par-  
 my les coups de l'amitié il ne se  
 glisse quelque coup de l'orgueil &  
 du dépit, & quelque parole deso-  
 bligeante. Pour ce qui regarde le  
 temps auquel on parle, il faut  
 aussi y avoir beaucoup d'égard ;  
 car une parole, comme dit Salo-  
 mon, quoy que judicieuse, n'est  
 pas bien receüe de la bouche d'un  
 fol, parce qu'il n'est pas capable  
 de la dire en son temps. Enfin il  
 faut non seulement que les paroles  
 soient bonnes, mais aussi on doit

## 126 MERCURE

*les dire avec une bonne fin, ayant toujours pour intention la gloire de Dieu & l'utilité du prochain. C'est à vous, divin Sauveur, qui estes la sagesse & la parole increée du Pere Eternel, à gouverner la langue, qui est un feu & un monde d'injustices. Ne seroit-ce pas une horrible présomption de se flater qu'on peut faire un bon usage de la parole sans vostre divin secours ? Vous estes la voye, la verité & la vie, servez-nous de guide, conduisez nostre langue, arrêtez en l'impetuosité, & ne permettez jamais que cet organe s'occupe à d'autres choses qu'à pu-*

*blier vos loüanges , & à ce qui  
vous est agreable.*

Le même Abbé a fait l'E-  
loge qui suit. L'illustre Prin-  
cesse pour qui il a esté fait,  
ne pouvoit attendre moins  
de l'admiration qu'on avoit  
pour sa vertu.

**ELOGE DE S. A. R.**  
**Madame la Duchesse**  
**DE GUISE.**

**C**Onserver l'humilité au mi-  
lieu des grandeurs, la pau-  
vreté d'esprit au milieu des riches-

L iij



*ses, & l'amour des mortifications au milieu des plaisirs du monde, c'est l'obligation de tous les Chrétiens, de quelque rang & de quelque distinction qu'ils soient, & c'est une loy indispensable, à laquelle Jesus-Christ engage tous ceux qui veulent suivre ses traces. C'est ce qu'a pratiqué excellemment Son Altesse Royale Madame la Duchesse de Guise. Méprisant le luxe & le faste du siècle, elle rentroit dans son neant; insensible à tous les biens de la vie présente, elle soupiroit sans cesse après les biens éternels, & souffrant la vie avec patience, elle*

désiroit avec ardeur d'estre unie à Jesus-Christ dans le Ciel. La retraite, le silence, le recueillement & la lecture des bons livres faisoient toutes ses delices. Si elle avoit des richesses, c'estoit pour les répandre dans le sein du pauvre, & pour secourir les indigens dans leurs miseres. Bien loin de rechercher le bien d'autrui, elle se dépouilloit de ce qu'elle avoit, & usoit de ce monde comme n'en usant pas. Qui pourroit revoquer en doute son affection pour les Hôpitaux ? Les bienfaits dont elle les a comblez n'en sont-ils pas un fidelle témoignage, & une preuve

*incontestable? Toute son ambition estoit de connoistre nostre divin Sauveur, & de le faire connoistre de tous les hommes; son cœur n'étoit embrasé que du feu sacré de l'amour de Dieu; en un mot, elle répandoit par tout la bonne odeur de J. C. Que ne m'est il permis de rapporter icy toutes les vertus admirables de cette illustre & pieuse Princesse! Sans m'arrester à vous dire qu'elle estoit Petite fille de Roy, & Cousine germaine du plus sage & du plus Chrestien des Monarques, je vous ferois voir qu'elle a toujours eu une pieté solide, une douceur charmante qui luy gagnoit le*

cœur de tous ceux qui avoient  
l'honneur de la connoître, & une  
modestie consommée. Je vous la re-  
présenterois ornée de toutes les ver-  
tus qui peuvent rendre une per-  
sonne agreable à Dieu, & recom-  
mandable aux yeux des hommes.  
Toute la France a admiré sa con-  
duite sage, réglée & uniforme,  
& l'on a remarqué par ses actions  
& par son testament, combien elle  
aimoit la vie retirée. Que la terre  
est à plaindre d'avoir perdu une  
Princesse qui estoit l'honneur de  
l'Eglise, la protection des Pau-  
vres & l'exemple des Fidelles!  
Mais que dis je? Ne pleurons pas

## 132 MERCURE

pas celle qui est dans le séjour de la Gloire, elle ne peut oublier ceux qu'elle a aimez sur la terre, & elle obtiendra de Dieu les benedictions celestes sur la Personne sacrée de nostre invincible Monarque, sur toute son auguste Famille, & sur tout son Royaume. Que le Seigneur, à qui seul vous avez voulu plaire, illustre & pieuse Princesse, soit vostre unique récompense, & fasse le Ciel que vostre auguste Famille, qui défend la Religion de Jesus-Christ avec tant de zele, puisse un jour participer à vostre bonheur dans l'éternité.

## GALANT. 133

Le differend sur les Fleurs de Lis n'est point encore terminé. La Lettre qui suit vous le fera voir.

### R E' P O N S E

*De M<sup>r</sup> Cipiere à M<sup>r</sup> l'Abbé Harcouët sur sa derniere Lettre , touchant les Fleurs de Lis.*

**I**L y a beaucoup de plaisir, Monsieur, d'avoir affaire avec une personne de vostre érudition. Si on perd la victoire, on remporte du moins la verité avec laquelle on

## 134 MERCURE

a esté vaincu, & avec laquelle on en peut vaincre d'autres. Ainsi je ne crains point de répondre à vostre derniere Lettre, & de vous avoüer que j'ay esté d'abord surpris de voir ensemble tant de sçavantes Recherches, si bien appliquées, & si bien soutenuës; mais les ayant examinées avec application, permettez-moy de le dire, Monsieur, j'ay trouvé qu'elles faisoient plus paroistre vostre esprit que la verité & l'évidence à laquelle seule je puis ceder. Toute nostre question

ne roule plus que sur une chose, puisque vous avez abandonné l'Histoire de Clovis, & tout ce qu'on a dit de ses Successeurs. Il ne s'agit donc plus que de sçavoir si les Fleurs de Lis étoient dans les Drapeaux de Francus II. ou de tel autre que vous voudrez dans la premiere Race. Vous me citez plusieurs Auteurs qui ont écrit après Charlemagne, que j'ay fait auteur des Armoiries de France. Il en falloit, s'il vous plaist, produire quelqu'un, qu'on sçût certainement avoir vécu a-



# 136 MERCURE

vant cet Empereur, & la question de fait eust esté bientoſt décidée. Mais tandis que je ne verray que des Auteurs qui ſe ſont copiez les uns les autres, & que je pourray reconnoiſtre parmy eux l'Auteur de la Fable, ſi je l'oſe dire, dois-je bonnement les en croire? Vous m'apportez à la vérité un certain Hunibalde ou Hunibaud, qui ſous le règne de Clovis le Grand recueillit des écrits des Druides une Hiſtoire de la Nation Gauloiſe en pluſieurs Livres, dont Tritheme en a abrégé

douze seulement. Mais soit que cet Auteur dise ou ne dise pas que Francus II. eut des Fleurs de lis dans ses Enseignes, vous sçavez, Monsieur, que c'est un Auteur *supposé*, reconnu tel par Cluvier, l. 3. Antiq. Germ. c. 20. par Pontan, l. de l'orig. de France; par Simler, Vossius, & d'autres Sçavans qui y ont trouvé plusieurs marques de supposition, comme de nommer des Villes d'un nom, qu'elles n'eurent que dans la suite; de parler de certaines choses qui ne sont arrivées qu'après lui;

*Avril 1696.*

**M**

& plusieurs autres anacronismes.

Quand donc Tritheme a dit sur la foy de cet Auteur qui fait dire à Saint Remy dans le Sacre de Clovis , *Sicamber incende quod adorasti* , que les Gaulois & les François estoient un mesme peuple , ne puis-je pas luy demander où il a trouvé cette origine , puisque tous les anciens Historiens & Geographes Grecs & Latins luy sont contraires ? Si je me fusse servi des termes avec lesquels un nombre de Sçavans par-

lent de ce fameux Abbé, peut-estre auroit-on eu raison de se plaindre de ma liberté ; mais je ne crois pas avoir offensé sa mémoire, & je déclare icy, que je ne m'érige ny en Sçavant ny en Critique ; mais laissons-là cet Auteur. Je vous laisse aussi l'origine des Gaulois & des Sicambriens, sur lesquels apparemment vous avez fait plusieurs recherches que le public vous demande déjà.

Sur les autres Auteurs que vous rapportez dans la suite de votre Lettre, & qui ont

M ij

## 140 MERCURE

chacun un different sentiment touchant les premieres Armoiries de nos premiers Rois, je répondray avec Pasquier dans ses recherches de la France, l. 2. que tous ces differens sentimens font voir l'incertitude de la chose, & que tout au plus ce ne pouvoit estre que des Enseignes militaires de differentes Nations des Gaules, qui changeoient suivant la volonté des Generaux, qui estoient peut-estre leurs Magistrats annuels, & leurs Rois, ou suivant la volonté des Armées.

Mais la question reste toujours si avant Charlemagne aucun Roy & aucune Nation des Gaules, a porté des Fleurs de lis dans ses Enseignes; car je ne doute point que si cela est, ces Lis n'ayent passé sur les Ecus de nos Rois, quand ils entrèrent dans les Tournois. Vous dites, Monsieur, le qu'on en voit sur tombeau de la Reine Fredegonde, qui mourut dans le cinquième siècle, & par conséquent avant Charlemagne; mais observez que ce tombeau a esté réparé; je ne sçay combien de

## 142 **MERCURE**

fois , aussi-bien que l'Eglise où il est , que dans les reparations on y a pû mettre les Fleurs de Lis qu'on y voit , & que l'Architecture en est du goust & de la main des Architectes qui ont vécu après le neuvième siècle , le doute du sçavant Pere Mabillon, qui n'en a pas soutenu l'Antiquité sans quelque interest , me feroit croire que ce tombeau est beaucoup moins ancien qu'il ne le croit peut-estre en luy-mesme.

Pour le sceau de Dagobert , on voit clairement que c'est

un Sceptre qui se partage en trois branches , & que ce n'est rien moins qu'une Fleur de Lis. Le Pere Jourdan Jesuite , qui ne s'accorde pas avec Heskerlius , dit que ces trois branches marquent les trois Royaumes que ce Prince avoit réunis sous son Sceptre , comme j'ay déjà dit dans ma premiere Lettre. Ainsi quand il seroit vray que nos Lis ont pris leur nom de l'Allemand *Lyfch* , qui signifie les Lis des étangs , , que nos Herbiers appellent *Nymphaea* , la preuve qu'en tireroit de ce sceau



## 144 MERCURE

n'en feroit pas moins douteu-  
se. Si nos Lis sont ces derniers  
là, ils ne faut point chercher  
ailleurs leur couleur d'or,  
que dans la couleur de la fleur  
naturelle. Deux choses co-  
pendant me font douter s'ils  
ne sont point plutôt les Lis  
des Jardins. La première,  
c'est que les Fleurs de lis de  
nos Rois, ont plus de ressem-  
blance avec celles là. La se-  
conde, c'est que Nôtre Sei-  
gneur dit dans l'Evangile de  
S. Luc cap. 12. 27. à laquelle  
les Armoiries de France font  
allusion; voyez comment les  
Lis

Lis croissent, ils ne travaillent  
 ny ne filent. Or je vous dis  
 que Salomon dans toute sa  
 gloire n'estoit pas vêtu aussi  
 magnifiquement qu'un de  
 ces Lis. *Dico autem vobis, nec*  
*Salomon in omni sua gloria ves-*  
*tiebatur sicut unum ex istis.* D'où  
 on peut voir qu'il est parlé  
 des Lis des Jardins, auxquels  
 Salomon pouvoit plus juste-  
 ment estre comparé qu'au  
*Nymphaea*, qui est une plante  
 fort basse; & bien éloignée de  
 la hauteur de l'autre, qui s'élé-  
 ve; qui croist considerable-  
 ment. *Avril 1696.* N

Puisque vous voulez, Monsieur, que je parle des Enseignes militaires, je vous prie de vous souvenir de ce que j'ay dit dans ma seconde Lettre, qu'il y avoit apparence que les premières Enseignes des Barbares, estoient aussi simples que les premières des Romains. Il n'importe que le hazard leur ait fait prendre plustost une chose qu'une autre, ou que dans la suite, on ait pris des Enseignes d'érofes, ou que chez d'autres Nations on en ait eu de semblables à celles d'aujourd'hui.

Il est toujours constant que les premières Enseignes Romaines sur lesquelles les Barbares voisins ont pris apparemment le modèle des leurs, n'estoient ny peintes, ny brodées comme vous le croyez. Vous en ferez convaincu, si vous prenez la peine de voir les livres des Antiquaires, ou les médailles. Il y en a beaucoup de Constantin qui représentent dans leurs revers toutes les figures des Enseignes Romaines. On y voit même le Labarum qui n'a que les deux lettres X. & P. sans le Sigma.

N ij

# 148 MERCURE

que vous y joignez. Je ne veux point parler des Enseignes des autres Nations, parce qu'elles sont trop éloignées des Gaules, & les n'avoient rien de commun avec elles, outre que les Grecs & les Juifs ont esté polis, & ont cultivé les Arts & les Sciences, longtemps avant que nos Gaulois fortissent de leur grossièreté. Je ne m'arrêteray pas aussi à l'étymologie de Drapeau que M<sup>r</sup> Ducange nous donne, parce qu'il est clair que ce nom n'a esté donné aux Enseignes que lors qu'elles ont esté faites de

drap, ce qui est arrivé dans la  
 suite. Je laisse aussi ce qu'on  
 pourroit dire du vieux mot,  
 Etendard, ou Stander, qui en  
 Saxon signifie Estre debout.  
 Vous savez mieux que moy,  
 qu'il estoit ainsi appelé, par-  
 ce qu'on portoit toujours  
 l'Enseigne levée, que les Sol-  
 dats juroient devant elle  
 dans leur enrollement qu'ils  
 ne deserteroient jamais tan-  
 dis qu'elle seroit debout, &  
 que souvent on la portoit at-  
 tachée sur des chariots, afin  
 qu'elle fust moins sujette à se  
 renverser. Je laisse encore

N iij

# 150 MERCURE

L'Histoire chronologique des  
Tournois, que vous faites naître  
dans le onzième siècle,  
parce que ma première Lettre  
les a fait voir au 7. ou huitième  
siècle. Je ne veux pas  
parler icy des Enseignes militaires  
des premiers Hebreux,  
sur lesquelles j'avoue d'abord  
qu'on n'a rien de certain, &  
quand on trouveroit quelque  
chose d'assuré, cela ne  
concluroit encore rien pour  
nostre question, à cause de  
la distance du temps & du  
lieu.

André Masius & Villapan.

## E GALATI: 171

ils rapportent, que les quatre premières Enseignes des quatre premières Tribus d'Israël dans le desert, avoient les contours des quatre premières Pierres du Rational d'Aaron, & que chacune avoit dépeinte une figure particulière. La Tribu de Juda portoit un Lion, celle de Ruben un Homme avec le fruit de la Mandragore; celle d'Ephraïm un Bœuf; celle de Dan un Aigle: & ils disent ensuite que ces figures ont esté par une providence particulière, les mêmes emblé-

N iiij



## 152 MER-CURAE

mes sous lesquelles Ezechiel  
a représenté les quatre Evan-  
gelistes. Tirinus & Eubius sur  
le 2. chapitre des Nombres, va-  
rappellent cette Invention  
comme une belle découverte.  
Mais si tous ces Auteurs eu-  
sent fait reflexion sur la désen-  
fense exacte que Dieu aybit  
faire aux Hebreux de pein-  
dre aucun animal, sur l'ob-  
servation scrupuleuse des mœurs  
Hebreux à l'égard de ce  
précepte; sur ce qu'on a blâ-  
mé Salomon d'avoir mis des  
bœufs d'airain sous le vase  
nommé la Mer, & des Lions

pour orner son Trône. Josephus  
 Antiq. Judaic. l. 8. chap. 21.  
 je ne crois pas qu'ils eussent  
 avancé leur conjecture si de  
 gessement. D'ailleurs si Saint  
 Jérôme n'eust appliqué aux  
 quatre Evangelistes les qua-  
 tre animaux dont parle Eze-  
 chiel, je doute fort qu'ils les  
 eussent mis dans les Ense-  
 gnes des quatre premières  
 Tribus. Mais quand nous  
 saurons certainement que  
 ce Prophete n'a entendu par-  
 ler que des quatre Evangelis-  
 tes, où est la raison pour  
 qu'on donnera ces animaux

## 154 MERCURE

préférentiellement à ces quatre Tribus, dont deux furent rebelles, & ne font jamais revues de leur exil. Prade a peut estre cru que les douze Tribus avoient ces Armoiries, que les Juifs, ou plutôt les Chrétiens leur donnaient ordinairement, les ayant prises de la benediction que Jacob donna à ses enfans. Genes. cap. 49. mais cela n'a été fait qu'à l'imitation de Saint Jérôme.

J'avoué que n'estant pas content de toutes ces conjectures, j'ay cherché dans

Original Hebreu, si je pour-  
 rois découvrir quelque chose  
 de moins incertain, & voicy  
 toutes les lumieres que j'en  
 ay pû tirer. Le mot Hebron  
*Gudd*, dans cet endroit des  
 Nombres, cap. 2. 3. où il est  
 parlé des Enseignes de cha-  
 que Tribu, ne signifie qu'une  
 chose élevée & exaltation.  
 Dans les Nombres cap. 21. 8.  
 l'Hebreu dit que Moïse éleva  
 un Serpent d'airain. *super per-  
 ricam vexillarem*, que la Vul-  
 gate a traduit une perche lon-  
 gue & élevée. Moïse appella  
 l'Autel qu'il éleva après la

156 **MERCURE**

défaite des Amalecites, *Dominus vexillum meum*, ou comme d'autres traduisent *Dominus exaltatio mea*. On trouve ailleurs, *Ornatus ut vexillum*; ce qui pourroit faire croire que leurs Enseignes estoient ornées à peu près comme celle des Romains: mais tout cela ne donne pas encore une idée claire, telle que nous voudrions. Il est vray que le mot *Nysa*, qui signifie encore un étendart, est aussi employé pour dire un voile, *velum*; & c'est ce qui me pourroit faire douter si les Ense-

gnes des Hebreux n'avoient point quelques étoffes attachées à leur pique : de sorte que s'il m'est permis d'avancer ma conjecture, dont on jugera comme on voudra, je croirois que ces Enseignes estoient de longues lances ornées de quelques étoffes, peut estre de la couleur des douze pierres du Rational, avec le nom de la Tribu écrit dessus, comme Moïse l'avoit écrit sur ces pierres, & sur les verges de chaque Tribu, lorsque Aaron son frere fut élu Souverain Pontife. Si cela

## 158 MERCURE

est , on devinera facilement la couleur de chaque bannière , & la bannière de chaque Tribu , surtout s'il faut suivre la situation des pierres du Rational. Vous voyez , Monsieur , que je suis exact à vous répondre sur tous les articles que vous me proposez , parce que vous estimant autant que je fais , je juge tout ce que vous dites digne de mes reflexions. Au reste , je ne prétens pas avancer mes conjectures comme décisions , ni mes décisions comme des choses sur lesquelles je com-

pte. beaucoup. Je suis assez  
de bonne foy par tout, & si  
je vous dispute quelque cho-  
se sur les fleurs de lis, croyez  
que ce n'est que pour décou-  
vrir la verité dans une matie-  
re si obscure, pour profiter de  
vos lumieres, & pour vous  
marquer quelquefois avec  
combien de consideration je  
suis, Monsieur, vostre, &c.

Je vous ay déjà mandé que  
M<sup>r</sup> le Marquis d'Arquien,  
Perre de la Reine de Pologne,  
avois esté déclaré Cardinal  
dans la promotion que le



# 160 MARCHÉ

Pape fit le 12. Decembre dernier. M<sup>r</sup> l'Abbé Accoramboni, Camerlier d'honneur du Pape, ayant esté nommé par Sa Sainteté pour apporter le Bonnet à Son Eminence, partit de Rome le 21. du même mois, & ne put, à cause du mauvais temps, & de quelque séjour qu'il fut obligé de faire à Vienne, se rendre à Varsovie que le 12. Février sur le midy. Aussi tost qu'on eut avis qu'il approchoit, M<sup>r</sup> le Cardinal d'Arquien envoya ses Carrosses à sa rencontre, & son Maistre de Chambre

pour le complimenter, & l'amener à son Palais, où on luy avoit fait préparer un fort bel appartement. Le soir, ce Prince s'estant mis en habit de cour, eut audience secrète de Son Eminence, qui l'alla recevoir à la porte de son anti-chambre, & luy fit l'accueil du monde le plus favorable. Après cette audience, qui dura une heure & demie, M<sup>rs</sup> Camerier fut reconduit à son appartement, par M<sup>r</sup> du Haume, Maître de Chambre, par M<sup>r</sup> de la Moüillie, Gendarme, & par M<sup>r</sup> l'Abbé

Avril 1696.

O

## 162 MERCURE

Faitout, Auditeur de S. E. & il y demeura jusqu'à l'heure du souper, que les mêmes Officiers l'allèrent reprendre. Le Roy, qui depuis quatre ou cinq jours avoit quelques ressentimens de goutte, ne se trouva en estat de luy donner audience que le Jedy suivant 16. du même mois, entre onze heures & midy. Il y fut introduit par M<sup>r</sup> le Grand Chambellan de la Couronne, qui le vint recevoir à la porte de la seconde antichambre. Le Roy le receut debout & découvert dans son Cabinet,

ayant la Reine à sa droite, & à sa gauche les Serenissimes Princes Royaux Jacques, Alexandre, & Constantin. M<sup>r</sup> le Camerier ayant fait un fort beau compliment en François à leurs Majestez, leur presenta les Brefs du Pape, & des Lettres des Cardinaux Spada, Janson & Barberin. Le Roy & la Reine s'estant informez de la santé de Sa Sainteté, & ayant dit plusieurs choses obligantes au Camerier, l'audience finit, & M<sup>r</sup> le Grand Chambellan le reconduisit où il l'avoit esté

O ij

recevoir. Le même jour après dîné, M<sup>r</sup> le Camerier eut audience du Serenissime Prince Jacques, qui l'envoya recevoir au bas de l'escalier par M<sup>r</sup> le Palatin de Basse-Lavie, son Maréchal, suivi de plusieurs Gentilshommes Polonois, & le vint recevoir luy-même à la porte de sa chambre. Après un compliment, M<sup>r</sup> le Camerier presenta à Son Altesse Royale un Bref du Pape, ensuite de quoy ce Prince le conduisit dans son Cabinet, où s'estant assis sur un Canapé, il fit donner un Siege au

Prelat. Au sortir de là ce même Prelat fut conduit à l'appartement de la Princesse Royale, où il rendit une Lettre dont l'Imperatrice, sa Sœur, l'avoit chargé; & enfin chez les Serenissimes Princes Alexandre & Constantin, qui le receurent de même que le Prince Royal, leur Frère, l'avoit reçu.

En attendant qu'il plust au Roy de prendre son jour pour la cérémonie de la Berrette, M<sup>r</sup> le Camerier rendit visite à M<sup>r</sup> le Nonce, à M<sup>r</sup> l'Ambassadeur de France, à

# 166 MERCURE

madame la grande Chancel-  
liere de la Couronne, à M<sup>le</sup> le  
marquis d'Arquien, à M<sup>le</sup> le  
Comte de Bethune, à mada-  
me la maréchale de la Cour  
de Lithuanie, aux Evêques,  
Palatins, Senateurs, & autres  
Grands du Royaume. Cepen-  
dant le Roy delivré de la  
goutte, & rétabli en parfaite  
santé, fixa le jour de la cere-  
monie au Dimanche 26. du  
même mois, dans l'Eglise des  
Capucins, & donna ses or-  
dres afin que rien ne man-  
quât à la pompe d'une action  
si solemnelle. L'Eglise estoit

rendue d'une riche Tapifferie de Flandre à personnages, rehaussée d'or & d'argent, & dans la Nef, à main droite auprès de la balustrade du Chœur, sur une estrade de trois marches, couverte de magnifiques tapis de pied, on avoit élevé un Dais de drap d'or à fleurs rebrodées d'argent, sous lequel on avoit posé le Priedieu de Leurs majestez. Vis à vis & en face de ce Trône, estoit un autre Priedieu, long de six pieds. & couvert de riches tapis de Turquie, destiné pour S. E. & pour L. A. R. les Sere-



# 168 MERCURE

nissimes Princes Jacques, Alexandre & Constantin, & immédiatement derriere, un plus petit, couvert de drap écarlatte pour M<sup>r</sup> le Camerier. Dans une Chapelle du même costé & vis à vis du Trône, estoit un autre Prie-dieu pour madame la grande Chanceliere de la Couronne & M<sup>rs</sup> ses Enfans. Au dessous & attenant celuy de S. E. il y en avoit un autre pour M<sup>r</sup> le Nonce, M<sup>r</sup> l'Ambassadeur de France, les Evêques, Palatins & Senateurs; & de l'autre costé vis à vis de celuy cy, des

des bancs disposez pour les Femmes des Senateurs, & les Dames de la Cour, & enfin en plusieurs endroits de l'Eglise, on avoit dressé des Amphitheatres, sur l'un desquels pendant la ceremonie, s'étoit placé l'Envoyé de Moscovie & sa suite.

Le Samedi 25. Son Eminence vêtue de violer, en soutane, rochet & camail, ayant entendu la Messe, & communiqué dans la Chapelle de son Palais, presta entre les mains de M<sup>r</sup> le Nonce & en présence de M<sup>r</sup> le Camerier, le ser-

*Avril 1696.*

P

ment qu'ont accoustumé de faire les nouveaux Cardinaux, & Son Eminence ayant lu mot à mot à haute voix, elle le signa, la plume luy étant présentée par son Auditeur, après quoy Son Eminence, M<sup>le</sup> le Nonce, & M<sup>le</sup> le Camerier allèrent dîner chez M<sup>l</sup> l'Evesque de Plosk, où étoient aussi conviez M<sup>l</sup> l'Ambassadeur de France, & plusieurs Senateurs.

Le Dimanche à midy les Officiers de Son Eminence allèrent prendre M<sup>le</sup> le Camerier, qu'ils trouvèrent en sou-

tane & fimarre de moire vio-  
lette, & le conduisirent à  
l'appartement de Son Em-  
nence, qui ce jour-là estoit  
habillée de rouge en loutane,  
rouet, & camail, avec un  
bonnet quarré noir, ayant au  
colle cordon bleu, où pen-  
doit la Croix de l'Ordre du  
Saint Esprit. Alors M<sup>r</sup> le Car-  
dinal précédé de ses Officiers,  
& de M<sup>r</sup> le Camerier, alla chez  
le Roy, où la Reine, & leurs  
Alteſſes Royales s'estoient  
renduës. Après les reverences  
faites & reçues de part & d'au-  
tre, le Roy sortit de son ap-

parclement & précédé du Grand Maréchal de la Couronne, & du Maréchal de la Cour de Lithuanie, & d'une infinité de Seigneurs & de Prelats, il s'achemina par la Salle de ses Gardes du Corps & celle des Suisses, vers le grand escalier, au haut duquel il s'arresta pour attendre la Reine, qui parut un moment après, précédée de M<sup>r</sup> le Palatin de Masovie, son Maréchal, & conduite par les Serenissimes Princes Jacques & Alexandre. Après la Reine marchoit la Serenissi-

# GALANT. 173

me Princesse Royale, conduite par le Serenissime Prince de Constantin, & M<sup>r</sup> l'Ambassadeur de France. Son Eminence précédée de ses Officiers, de M<sup>r</sup> le Camerier & accompagnée de M<sup>r</sup> le Marquis d'Arquien, de M<sup>r</sup> le Comte de Bethune, & de plusieurs autres Seigneurs, suivoit cette Princesse, & enfin la foule des Courtisans. Dans cet ordre, au son des trompettes, tambours, hautbois, timbales, & de plusieurs autres instrumens guerriers, on descendit l'escalier, au pied

P iij

# 174 MERCURE

duquel leurs Majestez monterent dans un superbe carrosse, dans lequel la Princesse Royale & Son Eminence monterent aussi, & M<sup>r</sup> le Camerier monta dans celui du Grand Maréchal de la Couronne, qui précédoit immédiatement celui du Roy. La marche se fit entre deux hayes de toute la Garde à pied de leurs Majestez, & au bruit du Canon. Leurs Majestez, Son Eminence, & leurs Alteſſes Royales estant arrivées à l'Eglise, M<sup>r</sup> le Noncé qui les y attendoit, leur presenta

de l'Eau benire. Leurs Majestez se placerent sous le Dais, & la Princesse Royale avec Elles. M<sup>le</sup> Cardinal & les Serenissimes Princes allèrent à leur Priedieu, L. A. R. donnant toujours la main à Son Eminence, M<sup>r</sup> le Camerier dans le sien, & ainsi du reste de la Cour. Tout le monde estant placé selon son rang & sans confusion, malgré la petitesse de l'Eglise, on commença la messe, qui fut pontificalement celebrée par M<sup>r</sup> l'Evêque de Posnanie, & chantée par la musique de la

P iij



Chapelle du Roy. Après l'Evangile, M<sup>r</sup> l'Evêque de Plock prit le missel des mains du Diacon, & ayant fait les révérences requises en pareil cas, il presenta l'Evangile à baiser à leurs majestez, à la Princesse Royale, à S. E. & aux Serenissimes Princes. Ce Prelat fit aussi dans les temps, les encensemens, & donna la paix. Peu de temps après, M<sup>r</sup> l'Evêque de Primissie, grand Chancelier de la Couronne, monta en Chaire, & fit en Polonois un tres-beau & instructif discours sur le sujet

de la cérémonie. Le Sennott  
finy, on continua la Messe,  
laquelle estant achevée, M<sup>r</sup>  
le Camerier habillé de rouge  
avec la cappe fourrée d'her-  
mines, se leva, sortit de sa  
place, & alla vers une table  
qui estoit du costé de l'Epître,  
& sur laquelle dans un bassin  
d'or on avoit mis le bonnet  
de Cardinal, couvert d'une  
toilette cramoisy & or. Après  
une genuflexion à l'Autel, &  
des reverences à leurs Majes-  
tez, à Son Eminence, & à  
leurs Alteſſes Royales, il dé-  
couvrit le bonnet pour le fai-

## 178 MERCURE

re voir à tout le monde. Il donna ensuite le Bref du Pape à M<sup>r</sup> l'Abbé Faitout, Auditeur de Son Eminence, qui en ayant levé le fœeu, le lut à haute & intelligible voix. Cette lecture faite, M<sup>r</sup> le Camerier prit à deux mains le bassin où estoit la Berrette, & d'un pas grave s'avança vers le Trône, au pied duquel il fit une profonde reverence au Roy, & ayant monté l'estrade, il presenta le bonnet à Sa Majesté. Ce Monarque debout & decouvert l'ayant pris dans le bassin,

le mit sur la teste de M<sup>r</sup> le Cardinal, qui accompagné des Serenissimes Princes, s'étoit approché du Trône presqu'en même temps, & Son Eminence l'ayant osté aussi-tôt, le Roy & la Reine l'embrassèrent tres-affectueusement. Alors M<sup>r</sup> l'Evesque de Livonie entonna le *Te Deum* pendant lequel il se fit plusieurs décharges de canon, & Son Eminence estant retournée à son Priedieu, reçût de toute la Cour de nouveaux complimens sur sa dignité. Cette Ceremonie estant a-

# 180 MERCEUR

chevée, on passa de l'Eglise dans le Refectoire des mesmes Peres Capucins, où l'on trouva trois tables couvertes des mets les plus exquis. Celle du fonds & en face de la porte, estoit de neuf couverts. Le Roy & la Reine estant assis, la Princesse Royale se mirent à gauche de ce Monarque, & à droite tout joignant le fau-  
teuil, Son Eminence se plaça & après elle les Serenissimes Princes. Au bout de la table à gauche, estoient M<sup>le</sup> le Non-  
ce & M<sup>r</sup> l'Ambassadeur de

France. La seconde table fut occupée par les Sénateurs, & M<sup>r</sup> le Camerier y eut la place honorable. La troisième le fut par les Dames & Filles d'honneur de la Reine & de la Princesse Royale. La table du Roy fut servie par les Officiers de la Couronne, & M<sup>r</sup> le Prince Lubomirski y fit sa charge de Postoli. M<sup>r</sup> le Marquis d'Arquien à cause de quelque indisposition ayant esté obligé de se retirer, M<sup>r</sup> le Comte de Bethune fit les honneurs de la seconde table, & M<sup>r</sup> le Palatin de Masovie,

ceux de la troisième. Après ce somptueux banquet, leurs Majestez, Son Eminence, & leurs Altesses Royales s'en allèrent en carrosse, & dans le mesme ordre auquel on estoit venu, rentrèrent au bruit du canon, & au son de quarante d'instrumens, dans le Palais de Marieville, qui se trouva illuminé de mille flambeaux de cire blanche qu'on avoit mis aux fenestres en réjouissance d'une si grande feste, & pendant toute cette illumination les instrumens & le canon ne cessèrent point de

se faire entendre. Voilà, madame, ce que j'ay tiré, sans y changer aucun terme, d'une lettre écrite à Varsovie le second du mois passé. Je n'ay rien ajouté, si ce n'est le Jubilé universel que le Pape vient d'accorder, afin d'implorer de nouveau le secours divin pour la Paix entre les Princes Chrestiens, a esté receu en France d'une manière qui fait bien connoistre que des François sont pieux, véritablement Chrestiens, & qu'ils ne conservent de haine pour aucune Nation. C'est



# 184 MERCEURE

une occasion dans laquelle tout le monde s'est acquitté de son devoir avec un zèle incroyable. Comme plusieurs personnes ont demandé d'où est venue l'institution des Indulgences & du Jubilé, si quelques-uns dans votre Province ont fait cette même question, ils seront éclaircis sur cette matière en lisant le Mandement que M<sup>r</sup> l'Evêque Comte de Noyon a fait publier dans son Diocèse. Tout ce qui vient de ce pieux & sçavant Prelat est recherché, & c'est pour cela que je

vous en envoie une copie.

**F**RANÇOIS DE CLER-  
MONT, par la grace de  
Dieu Evêque Comte de  
Noyon Pair de France, Com-  
mandeur de l'Ordre du Saint  
Esprit, Conseiller ordinaire  
du Roy en son Conseil d'Etat;  
au Clergé & aux Fideles de  
nostre Diocese, Salut & Bene-  
diction. Quoyque nous ayons  
plusieurs fois expliqué dans  
la long & penible cours de no-  
stre Episcopat de trente-cinq  
années, la doctrine & la dis-  
cipline de l'Indulgence & du

*Avril 1696.*

*Q*

Jubilé, cependant nous avons jugé à propos de vous en rafraîchir la mémoire, & même de renouveler en substance les principales instructions de nos anciens Mandemens. En effet, la matière est également importante & nécessaire dans la conjoncture présente du Jubilé universel, que l'autorité & la piété de notre Saint Pere le Pape ouvre à l'Eglise, dont il est le Chef.

L'Institution des Indulgences est de droit divin; notre Seigneur Jesus-Christ n'a pas moins accordé à l'Eglise, le

pouvoir de remettre les pé-  
 riés temporelles, que celui  
 d'absoudre les pechiez, com-  
 me étant renfermé dans l'u-  
 sage des Clefs du Royaume  
 des Cieux, dont Saint Pierre,  
 les Apôtres & leurs Succes-  
 seurs sont solidairement les  
 Dépositaires, les Ministres &  
 les Dispensateurs.

La pratique en est Apосто-  
 lique, ancienne & perpetuel-  
 le. Saint Paul au nom & fon-  
 dé sur les merites de son di-  
 vin Maître, en a fait l'appli-  
 cation en faveur de l'Ince-  
 stueux de Corinthe ; & la Mi-

Q ij

misericorde sans blesser la Justice, a diminué une partie de la peine que la Penitence avoit déjà presque tout à fait expiée; pour nous apprendre que la Penitence & d'Indulgence agissent de concert, marchent d'un pas égal, & se rendent de mutuels & nouveaux secours; que la Penitence qui précède est le mérite de l'Indulgence, & que l'Indulgence qui doit suivre est le prix de la Penitence. Les Saints Peres des premiers siècles nous enseignent pareillement que les Papes & les

Evêques s'accordoient la  
 paiz qu'aux Fidelles verita-  
 blement penitens. Tertulien  
 en testimoigne, & Saint Cy-  
 prien nous assure que l'Indul-  
 gence n'avoit lieu que lors  
 que la Penitence estoit pro-  
 chée de fin, que les Confes-  
 seurs & les martirs la deman-  
 doient, & que les Evêques  
 touchés de la douleur exces-  
 sive & de la tristesse abon-  
 dante des penitens, pour par-  
 ler le langage de Saint Paul,  
 jugeoient à propos de leur  
 rendre la Communion après  
 la compassion de l'Eglise,

*Ne forte, abandonniori & tristior  
absorbeatur qui epius modestus*

La succession des Indul-  
gences nous paroist & subsi-  
ste encore dans les Tables  
toujours vivantes, & dans les  
Archives sacrées des Concil-  
les d'Ancyre, de Nicée, de  
Laodicée, de Carthage, de  
Vienne, de Larran, de Con-  
stance & de Trente.

Le respect en est recom-  
mandé aux Fidèles par les  
noms venerables & salutaires  
de Relaxation, d'Absolution,  
de Paix & de Reconciliation,  
& par l'autorité du dernier

Concile Œcumenique, qui  
les appelle justement les cé-  
lestes trésors de l'Eglise, com-  
me le font former des satis-  
faction & abondantes de  
notre Seigneur Jesus-Christ  
& des Saints.

La Benitence est une con-  
dition préalable & essentielle  
aux Indulgences, pour empê-  
cher que la trop grande faci-  
lité du pardon n'excite &  
n'irrite la liberté & la deman-  
geaison des pecheurs, suivant  
la pensée de Saint Ambroise,  
& le Décret de la reforma-  
tion du saint Concile de



Trente , qui regle & modere  
 les Indulgences sur le mode-  
 le de la discipline primitive ,  
 pour la conserver dans toute  
 sa force , & ne la pas énerver  
 lâchement , étant certain ,  
 selon cette maxime alterna-  
 tive de Saint Augustin , qu'il  
 faut que tous les pechez  
 soient punis , ou par la peni-  
 tence de l'homme , ou par la  
 justice de Dieu : autrement ,  
 ainsi que le Pape Innocent  
 III. l'a déclaré dans le Con-  
 cile de Latran , l'Indulgence  
 seroit plutôt une disgrâce  
 qu'une grace , & un poison  
 qu'un remède .

qu'un remède, *Non, effect bene-  
ficium, sed dispendium & male-  
ficium.*

Mais pour passer promptement du genre de l'Indulgence à l'espèce du Jubilé, nous vous conjurons d'en considérer l'excellence, qui est le bien universel de toute l'Eglise, & dans son étendue, parce qu'il est offert à tous les Fidèles, & dans ses privilèges amplement exprimez en la Bulle Apostolique, & dans la forme solennelle. En effet, l'économie d'une même discipline, fondée sur les

R

Avril 1696.

## 194 MERCURE

principes d'une même doctrine, regne & se trouve dans les Jubilez, aussi bien que dans les plus anciennes & canoniques Indulgences.

L'institution en est de droit divin. Dieu est l'Auteur qui l'a établi pour soulager & délivrer les Juifs de l'oppression. Moïse est le Législateur qui en a le premier fixé le temps à celui de cinquante années, marqué toutes les circonstances, & expliqué les grands avantages; Josué en a indiqué la Feste aux Prestres de la Loy en présence de l'Arche d'Al-

liance , & l'a signalé par la  
conquête de la Ville de Jeri-  
cho , reduite au bruit des  
trompettes. Le Prophete Iläie  
en a esté le Prédicateur par  
ces patoies énergiques & trop  
propres à nostre sujet pour  
estre supprimées : *l'Esprit du  
Seigneur s'est reposé sur moy, qu'il  
a envoyé pour porter les ordres à  
ceux qui sont doux , pour guerir  
ceux qui ont le cœur brisé, & en  
estre le charitable Medecin , ut  
mederer contritis corde ; pour  
prêcher la grace de l'Indulgence ,  
& l'Indulgence de la grace aux  
captifs , ut prædicarem capti-*

R ij

# 196 MERCURE

vis Indulgentiam ; pour publier  
l'année de la reconciliation & de  
la consolation du Seigneur , ut  
prædicarem annum placabi-  
lem & consolarer ; pour avoir  
pitié des affligez de Sion , ut po-  
nerem lugentibus Sion ; pour  
donner une couronne au lieu de  
cendres , ut darem eis coronam  
pro cinere ; pour faire succeder  
l'huile de la joye au deuil des lar-  
mes , oleum gaudii pro luctu ;  
& pour faire substituer les riches  
ornemens de l'honneur en la place  
des tristes & affreux vestemens  
de la Penitence ; Pallium laudis  
pro spiritu mœroris. Ensuite no-

Nre Seigneur Jesus-Christ,  
qui est l'Esprit de son Pere,  
dont il est venu pour accom-  
plir la Loy, & non pas la détrui-  
re, en a consacré le Jubilé par  
l'institution de celuy de l'E-  
vangile, & il en a fondé le  
pouvoir dans le misterieux  
simbole des Clefs, accordées  
éminemment à Saint Pierre,  
& en consequence à tous les  
Souverains. Pontifes ses Suc-  
cesseurs. Nostre Saint Pere  
le Pape Innocent XII. en de-  
vient aujourd'huy le moïse &  
le Legislatteur hierarchique,  
dont la sagesse regle le temps,

R. iiij

## 198 MERCURE

les conditions & les dispositions nécessaires. Il est le nouveau Josué & le Chef du Peuple d'Israël, qui représente l'Eglise; & si nous entendons bien le bruit sacré des trompettes apostoliques qui retentissent par tout le monde chrestien, la conscience fortifiée par les crimes, endurcie par les mauvaises habitudes, & scellée par l'impenitence, sera pleinement touchée & convertie, & tombera comme une autre Jericho, heureusement abatuë sous les puissans efforts de tant de

graces réunies, sans jamais  
 repater ses funestes ruines,  
 & retomber dans les premie-  
 res maledictions. Enfin ce  
 saint Pontife rempli de l'Es-  
 prit principal, éclairé des vi-  
 ves lumieres, & animé du  
 zele ardent du Prophete Isaïe,  
 ne nous accorde-t-il pas libe-  
 ralement un Jubilé plus par-  
 fait, & ne devons-nous pas  
 faire tous les efforts possibles  
 pour en recueillir les fruits,  
 qui seront la remission des  
 pechez & des peines, l'école  
 d'innocence, & la couronne  
 de justice?

R iiij



## 200. **MERQUE**

La pratique du Jubilé nous paroît clairement dans les treizième & quatorzième siècles, où Boniface VIII. a déterminé le temps à cent années ; Clement VI. à cinquante ; Urbain VI. & Martin V. à trente-trois ; les autres Papes l'ont réduit à vingt-cinq ans, & multiplié depuis par les differens motifs de pieté, & des pressantes necessitez de la propagation de la Foy, de l'extirpation de l'Herésie, de l'extinction des Schismes, du rétablissement de l'union entre les Princes Chrestiens,

& de l'exaltation des Souverains Pontifes.

La succession du Jubilé n'a pas moins charitablement coulé par le canal des Papes Honoré IV. Saint Gregoire le Grand, Eugene III. Urbain IV. & autres jusqu'à ce jour, que nostre saint Pere le Pape Innocent XII. en fait l'ouverture en faveur des Fideles, qu'il comble de graces en même temps qu'il leur ordonne des prieres plus speciales & plus ferventes pour le rétablissement de la Paix entre les Princes Chrestiens.

## 202 MERCURE

Le respect qui est dû au Jubilé est suffisamment établi & conservé par les transports de la joye de l'ame, redevable au Dieu de Jacob, par les benedictions attachées à cette année sainte, qui est celle du Seigneur, de même que le Dimanche en est le jour; par les anathêmes prononcez contre ceux qui les méprisent, & par les récompenses que l'Eglise promet à tous les Fidèles qui en feront un saint & religieux usage.

La penitence est d'autant

plus nécessaire dans ce temps précieux de l'Indulgence extraordinaire du Jubilé universel, qu'il s'agit d'un plus grand avantage, qui ne peut estre trop acheté par des œuvres laborieuses & humilantes, telles que sont l'aumône, le jeûne, la priere, les mortifications, & autres satisfactions penibles, qui doivent toutefois estre animées par l'amour de Dieu, précédées de la haine du péché, accompagnées de la fuite des occasions, soutenuës par une entière conversion, & cou-

## 204 MERCURE

ronnées d'une fidelle persévérance. Et si la liberté des Esclaves, l'acquit des dettes, le droit de retour dans les biens alienez, & la fin de toutes les dissensions appaisées, ont esté les quatre privilèges temporels du Jubilé des Juifs, on ne doit pourtant les considérer que comme des signes grossiers & des crayons imparfaits des biens spirituels du Jubilé des Chrétiens, qui étant relevé par la penitence, consiste dans la delivrance de l'esclavage du demon, de la chair & du

monde ; dans la remission des peines temporelles , dans la restitution de la grace , & dans une parfaite réconciliation avec Dieu.

Tel est le moyen d'entrer dans les sentimens de nostre Saint Pere le Pape, qui après avoir baissé les yeux sur les pressans besoins de la Religion Chrestienne , les leve au Ciel, le consulte, en ouvre les trésors à la Terre, & les dispense libéralement par un Jubilé universel, dont le principal objet est la Paix générale entre les Princes Ca-

## 206 MERCURE

tholiques , représentée dans l'alliance d'Israël & de Juda , qui faisoit toute la force du peuple de Dieu.

Cependant il nous reste encore à vous conjurer suivant nos inclinations aussi bien que nos devoirs , de redoubler vos prières pour la précieuse & chère conservation de la Personne sacrée de Sa Majesté , & pour l'heureux succès de ses justes desseins , afin que les Ennemis après avoir senti la force du bras de ce David victorieux , profitent enfin de la charité de

son cœur , & éprouvent la clemence de ce pacifique Salomon.

Je vous ay parlé dans ma Lettre du mois d'Aoust dernier , d'une prétendue Comtesse de Nassau , qui se disoit Princesse de la Maison de Montmorency , de la branche de Flandre , Femme d'un Seigneur Espagnol , qui luy avoit laissé de grands biens en Catalogne , & en secondes nocces du Comte d'Elmont , Officier du Regiment d'Artois , qu'elle avoit épousé



## 208 MERCURE

malgré sa famille. Je vous marquerai dans cette Lettre, qu'après avoir dupé plusieurs personnes, qu'elle avoit eu l'adresse d'éblouir par ses artifices, elle avoit esté enfin arrestée & mise dans les prisons de Nantes en Bretagne, dans le temps qu'elle s'apprestoît à fuir vêtue en Devote. Il faut vous apprendre la fin de l'Histoire, & faire icy son portrait, afin que ceux qu'elle a pû tromper sous d'autres noms, la reconnoissent, & qu'elle ne soit plus en pouvoir de continuer à l'ave-

sur le genre de vie qu'elle a  
mené jusqu'icy. Elle est d'une  
taille médiocre, mais plus  
grande que petite. Elle a les  
cheveux cendrez, mêlez de  
quelques-uns qui sont gris,  
les yeux bleus & assez petits,  
le nez un peu pointu & d'une  
grandeur proportionnée, la  
bouche grande, un peu avan-  
cée, & assez éloignée du nez;  
le teint du visage blanc, quoy  
qu'un peu sanguin, les veines  
paroissant au front; une ta-  
che d'un travers de doigt au  
dessous de l'œil gauche, ti-  
rant un peu à costé; les dents

*Avril 1696.*

S

## 210 **MERCURE**

fort mal arrangées & peu blanches; le menton court; une autre tache au costé gauche de la gorge, & deux petits seins au dessous de l'oreille droite, le col assez long, les bras & les mains fort blanches, & les oreilles percées & sans boucles. Quant à son âge, elle peut avoir quarante-cinq ans.

Il a esté rapporté par les Informations que l'on a faites en instruisant son procès, qu'elle alla à Anvers sur la fin de l'année 1690. qu'elle s'y faisoit appeller Marie de

Nassau , & se disoit Femme  
de Charles de Vateville. Au  
commencement de l'année  
suivante , elle emporta au  
nommé Vincent Basselier &  
Ignace , Allemans , six cens  
cinquante - six florins , pour  
diverses marchandises , & au  
S<sup>r</sup> David de Beuquene , Or-  
fèvre , la somme de trois cens  
trente deux florins pour Dia-  
mans & pour autre argent.  
Au mois de Janvier 1694. le  
Mari de cette prétendue Ma-  
rie de Nassau se faisoit appel-  
ler Morelville , & se disoit  
Capitaine du Regiment de  
S ij

Condé. La Dame prenoit le nom de Marie Merodemarquisse de S. Marcel, & disoit qu'elle alloit à Amsterdam, où elle avoit quarante mille florins à recevoir. Elle alla loger chez le S<sup>r</sup> Philippe de la Fontaine, dit Wicart, à qui elle dit qu'elle avoit à luy compter soixante & deux mille livres, & comme elle luy estoit recommandée par quelques-uns de ses Amis de Valenciennes & de Lille, il fut assez bon pour luy donner à plusieurs fois, tant en argent & dentelles, qu'en autres ef-

fets , jusques à la somme de douze cens francs , après quoy elle disparut le 3. Avril de la mesme année. Au mois de Novembre elle se trouva à Besançon , où elle dupa le S<sup>r</sup> Luc marin Banquier , pour quarante louis d'or neufs , & un autre pour cinquante. Elle logeoit chez le S<sup>r</sup> Bavelier , à qui cette connoissance a coûté une grosse somme , sa femme ayant répondu pour elle de plusieurs marchandises qu'on l'obligea de payer , après que cette fausse Comtesse eut pris la fuite. Elle ar-

## 214 MERCURE

riva à Bruxelles , où elle se fit connoître sous le nom d'Anne - marie de Nassau merode , Princesse d'Armstadt , Baronne de Tamoira , marquise de Vateville. Après avoir demeuré trois mois à Anvers dans la maison d'un Tailleur , elle fit connoissance avec une Religieuse de S. Dominique , à qui elle dit , qu'elle avoit donné en garde à une Chanoinesse de Nivelles , des Billets pour la somme de cinq cens mille livres , avec les titres de tout ce qu'elle devoit avoir de Hollande &

du Pays de Gueldre, pour des droits qui ne pouvoient luy estre contestez, ce qui estoit regardé comme un vray trésor. Comme elle ne faisoit aucune affaire qu'en presence de cette Religieuse, & que c'estoit là tous les soirs son rendez-vous ordinaire, elle fut bien-tost connue de tout le Convent. Les bonnes Sœurs qu'elle avoit l'art d'ébloüir, luy firent beaucoup d'honneur, & sur tout lors qu'elle eut mis une Fille du Tailleur dans le Cloistre, avec une dot de cinq mille



florins, à quoy elle s'obligea  
 par Contrat passé pardevant  
 Notaires, si tost que ses af-  
 faires seroient terminées. Le  
 bruit de cette liberalité cou-  
 rut par toute la Ville, & ne  
 manqua pas de luy donner  
 beaucoup de credit. Comme  
 elle jouoit admirablement le  
 personnage de Devote, des  
 Religieux de tous les Ordres,  
 luy firent la cour. Elle marqua  
 beaucoup de penchant pour  
 les Jesuites, & après quelques  
 visites qu'elle rendit au Pere  
 Procureur, elle luy parla de  
 l'embaras où elle se rencon-  
 troit,

troit à cause d'une dépense qu'elle avoit faite, sur la confiance d'une Lettre de change de six mille écus qu'elle attendoit & qui ne viendrait que dans quatre jours. Le bon Pere luy offrit cinq cens écus, qu'elle ne fit point difficulté d'accepter, parce qu'elle se tenoit sûre, disoit-elle, de les rendre dans la fin de la semaine. En ce mesme temps, elle contracta avec deux Marchands de Bois-le-Duc, Freres d'un Jesuite à qui elle avoit conté ses affaires en luy promettant un

Avril 1696.

T

## 218 MERCURE

présent : s'il trouvoit quel-  
qu'un qui voulust s'accom-  
moder avec elle pour soixan-  
te mille florins ; à condition  
qu'on iroit prendre son tre-  
sor à Nivelles ; & qu'alors on  
luy feroit compter à Paris  
l'argent qui devoit luy en re-  
venir. Les conventions fu-  
rent réglées , & on luy avança  
seize cens florins à bon com-  
pte. Dès qu'elle les eut tou-  
chez, elle se mit sur les grands  
airs , & commença à parôî-  
tre , car auparavant elle ne  
sortoit que pour aller au Con-  
vent des Religieuses. Elle se

fit faire de magnifiques habits de velours couverts de galons d'or & d'argent, & elle payoit tout comptant, ce qui estoit cause que les Marchands venoient ensuite à l'envy les uns des autres, luy offrir leurs marchandises à credit. Elle entendit parler d'un Pere Minime, qui estoit Confesseur de Dom Mario, & Directeur de la Solidité de la Vierge. Comme il avoit les plus belles connoissances de la Ville, elle fut bien aise d'avoir commerce avec luy. Ain-  
 si elle le fit prier de venir

T ij

## 220. MERCURE

chez les Religieuses pour la confesser. Depuis elle eut avec luy plusieurs conversations, & pour l'amorcer, elle luy promit quinze mille Florins, qu'elle souhaitoit qu'il employast à un Autel de marbre pour la Vierge de Soldard. Elle avoit déjà choisi le marbre, & fait faire un modele, le tout selon l'ordonnance du Minime, qui se faisoit un honneur d'avoir dans son Eglise un Autel avec les Armes de Nassau, lors qu'elle luy parla du Contrat qu'elle avoit passé avec les Mar-

chands de Bois-le Duc. Après  
y avoir un peu pensé, il luy  
dit que si elle vouloit luy lais-  
ser la direction de cette af-  
faire, il connoissoit un Mar-  
chand par qui il luy feroit  
avancer dix ou douze mille  
florins, & qu'à l'égard du Con-  
trat, il trouveroit un moyen  
pour le faire rompre. C'estoit  
parler au gré de la Dame, qui  
estant pressée par les Mar-  
chands de Bois-le-Duc, dont  
elle voyoit bien qu'elle ne  
pourroit plus tirer d'argent,  
ne scavoit comment se dis-  
penser d'exécuter le Contrat.

T iij

## 222 MERCURE

Le P. Minime luy confeilla de feindre une maladie, & conclut qu'elle feroit d'Anders pour fe retirer à Bruxelles, où il la feroit loger chez fa Mere. Elle y alla accompagnée du Marchand avec qui elle avoit fait un nouveau traité pour le Tresor de Nivelles, & qui ne la traitoit que d'Excellence & d'Alteffe. On ne pouvoit voir d'habits plus fompueux que les fiens. Un nommé Box, Marchand de Chevaux de Mastrick, avec qui elle avoit eu quelque commerce, la vint trouver, & la voyant

maguifiquement vêtue, & ayant les mains pleines de piéces d'or, dont elle luy donna, cinquante piftoles, fur cinq/ d'ens écus qu'elle luy devoit, il fut fur le point de ne rien prendre, & d'attendre qu'qlq luy payast le tout, ce qu'elle l'afsurait de faire peu de jours après. Elle le perfuada fi bien fur le prétendu trésor de Nivelles, qu'il acheta, fur une efperance des Ducats imaginaires de cette faufle Comteffe, tous les chevaux à longue queue du Bays de Juliers, ce qui luy auroit valu

T iiij



## 224 MERCURE

quarante ou cinquante mille florins, si elle luy eust fourni dequoy les payer, comme elle le promestoit. Il luy arriva une autre aventure. Comme elle descendoit un jour de carosse, la Servante d'un Marchand qu'elle avoit trompé à Tournay pour cent pistoles, la reconnut, & l'alla dire à son Maître, qui acourut aussitôt. Lorsqu'elle le vit, elle luy dit qu'elle estoit venue exprès à Bruxelles pour le payer. Elle luy donna cent florins sur l'heure, avec promesse d'acquiter le reste dans trois

jours. On pressa le voyage de  
 Nivelles, & elle imagina un ex-  
 pedient afin d'obtenir un pas-  
 seport pour faire sa retraite,  
 qu'elle voyoit bien qu'elle ne  
 pouvoit différer encore long-  
 temps. Elle fit croire qu'elle  
 avoit esté avertie de bonne  
 part qu'on estoit sur le point  
 de l'arrester, comme estant  
 venue de France sans passe-  
 port; & cela fut crû d'au-  
 tant plus facilement, que le  
 Sieur Box avoit esté arresté  
 quelques jours auparavant,  
 pour la mesme cause. On luy  
 fit obtenir un passeport, &

alors elle dit au Pere Minime qui luy avoit fait donner un appartement chez la Mere, qu'il falloit avoir de l'escovse, parce que les cinquans mille livres qu'elle avoit dit m'estre qu'en billets, estoient en argent comptant entre les mains de la Chanoinesse de Nivelles, sa Parente, pour qui elle luy donna des lettres, une legere indisposition ne luy permettant pas d'estre de voyage. Le Minime partit donc avec le Receveur du Chapitre, dans un carrosse à six chevaux, pour en mener

ce tresor. Il estoit accompa-  
gné du Lieutenant du Prevost  
de Bruxelles, & de soixante  
Cavaliers qui servoient d'es-  
corte, mais il fut bien étonné,  
lors qu'ayant porté les lettres  
à la Chanoinesse, elle répon-  
dit qu'elle n'avoit jamais en-  
tendu parler ny de la Mar-  
quise de Vateville, ny de son  
tresor. Peu s'en fallut qu'il ne  
querellast la Chanoinesse,  
comme si elle n'eust pas vou-  
lu se defaire de ce qu'elle  
avoit entre les mains, mais  
enfin elle le convainquit si  
bien qu'ils estoit laissé duper,

qu'il fut obligé de retourner à Bruxelles, tres-chagrin de voir perdu tout ce qu'il avoit fait prester à la Dame, outre les frais du voyage de Nivelles, pour lequel il avoit dû avoir besoin d'une grande escorte. Estant de retour, il demanda à sa Sœur qui vint au devant de luy, où estoit Madame de Vareville. Elle répondit qu'elle l'avoit priée le matin de l'accompagner à pied à la Messe, & que pour n'estre pas connue, elle avoit pris un habit fort simple & une écharpe de soye, afin de

prier avec moins de distraction, pour ceux qui estoient allés à Nivelle, & qui à cause de la guerre, pouvoient trouver dans les Bois quelque parti d'Ennemis; qu'après estre demeurée à l'Eglise jusqu'à midy, elle l'avoit quittée pour entrer chez le Prince de Vaudemont, où elle avoit à parler à quelques personnes de sa Maison, & qu'elle n'en estoit point encore revenue. On y envoya, mais toutes les recherches qu'on fit furent inutiles, & l'on n'en put avoir de nouvelles. Tout cecy se

## 230 MERCURE

passa en l'année 1691. Elle alla ensuite à Belançon, à Valenciennes, & à Amsterdam, comme je vous l'ay marqué, & vint enfin à Nantes, où elle fut arrestée sur la fin de Juin de l'année dernière. On a instruit son procès avec soin pendant huit mois, & voicy l'extrait de la Sentence que l'on a renduë contre elle.

**A** Vons par nostre Sentence & Jugement Presidial, & en dernier ressort, suivant l'Ordonnance, déclaré la contumace bien instruite, contre le nommé

Charles Morel, dit Vateville,  
 et en consequence suffisamment  
 atteint et convaincu avec ladite  
 Parpistiere, l'agée environ de  
 quarante cinq ans, se disant  
 avoir nom Claire-Françoise de  
 Montmercey, et depuis, Claire  
 Marie-Françoise-Merode de  
 Nassau, et estre femme dudit  
 Morel, dit de Vateville, d'estre  
 gens vagabonds et sans avert,  
 et d'avoir faussement et pour  
 flatter et voler, pris des noms  
 de distinction, à la faveur des-  
 quels ils avoient excroqué de l'ar-  
 gent et des broffes en cette Ville,  
 dont ledit Morel, dit Vateville,



auroit profité, & mesme dans la  
Ville de Bezançon, dont ledit  
Morel auroit aussi profité, mesme  
pour autoriser lesdites friponneries  
& tromperies, d'avoir fait &  
donné de prétendues Procurations  
& Lettres de Change, sous les-  
dits noms faussement pris & usur-  
pez, & vehementement suspects,  
d'avoir fait plusieurs autres fri-  
ponneries dans d'autres Villes de  
l'Europe; pour reparation de quoy  
condamné ledit Morel, dit Vate-  
ville, d'estre pendu & étranglé  
à la potence du Bouffay de cette  
Ville de Nantes, jusqu'à extinc-  
tion de vie, préalablement appli-

que à la question ordinaire & extraordinaire des escarpins au feu, & en cent livres d'amende au Roy, ses biens acquis & confisquez à qui il appartiendra, préalablement pris sur iceux, les frais de Justice & amende, & ordonné que le Jugement sera exécuté en effigie, dans un Tableau qui sera attaché à cet effet à la potence dudit Bouffay; & ordonné que l'adite Particuliere se disant Claire Marie Françoise Merode de Nassau, sera prise par l'Exécuteur de haute Justice, dans la Chambre Criminelle, la corde au col, pour estre menée & con-

Avril 1696.

V

# 234 MERCURE

duite par les Carrefours & lieux  
accoustumez de cette Ville, pour  
y estre fustigée & foietée par trois  
differens Samedis, & le dernier  
desquels estre marquée & fleurde-  
lisée avec un fer chaud sur les  
deux épaules, & ensuite attachée  
au poteau pendant trois heures,  
& bannie à perpétuité de ce res-  
sort, avec deffenses de s'y trouver  
à l'avenir, sur peine de la vie,  
& en cent livres d'amende au  
Roy, & cinquante livres d'au-  
mosne aux Hôpitaux de cette  
Ville, & aux dépens du procès.  
Arresté en la Chambre Crimi-  
nelle, le Samedi 24. Mars 1696.

Le mesme jour 24. qui estoit un Samedi, elle fut souëtée en execution de cete Sentence, aussi bien que les deux Samedis suivans, sçavoir le 31. de Mars, & le septieme d'Avril. Le dernier de ces trois jours elle fut marquée d'une fleur de lis sur les deux épaules, & remenée ensuite en prison, d'où elle sortit le Mercredi suivant 11. de ce mois. On dit qu'elle a pris le chemin de la Rochelle.

Vous avez oüy parler de six Vaisseaux Marchands Fran-

V ij

## 236 MERCURE

gois, revenus depuis peu des Echelles du Levant, & arrivés à Marseille. Voicy l'estat de leur chargement.

*Cargaison du Vaisseau du Capitaine Verniich, venu de Seyde.*

152. Balles Fillet fin Barac.

80. Balles Fillet fin de Jerusalem.

25. Balles de Fillet douce.

350. Sacs de Cendres.

50. Balles de Coron en laine.

40. Sacs de Galles.

10. Sacs de Cire.

70. Couesteris.

66. Balles Soye de Seyde.

# BALLES 237

212 Balles de Chipres ou de  
Tripoline.

Cargaison du Vaisseau du Capitaine  
Perry, venu de Seyde.

305. Balles Cotton filé.

130. Balles de laine.

26 Sacs de Ris.

57 Sacs de Galles.

522 Sacs de Cendres.

91. Balles de Cotton en laine.

17. Caffas Cassy.

5. Caffas Sennex.

66. Balles de Gommès.

66. Balles Anganny.

28. Balles de Soye.

16. Balles Toile Damande.

1. Caisse de Plumes.

# 238 MERCURE

Cargaison du Vaisseau du Capitaine Thomassin, venant d'Alexandrie.

- 6. Balles de Lin.
- 200. Balles de Toilles diverses.
- 90. Caisses gomme.
- 10. Balles Cotton file.
- 64. Caisses Endents.
- 18. Balles de Caffé.
- 5. Balles Semence de Bens.
- 8. Caisses Sel Armoniac.
- 3. Caisses de Plumes.

1500. Cuir.

Cargaison du Navire du Capitaine Bernardy, venant d'Alexandrie.

- 45. Balles de Lin.

- 80. Balles Toile diverse.
- 100. Caffas de gomme.
- 60. Caffas Encens.
- 55. Balles Cotton filé.
- 26. Balles Caffé.
- 10. Balles Semence de Bens.
- 3. Balles de Courcoune.
- 2. Caisses de Plumes.
- 10. Caffetas Sel Armoniac.
- 2200. Cuirs.
- Cargaison du Vaisseau du Capitaine Martin, venu de Seyde*
- 500. Sacs de Cendres.
- 45. Sacs de Galles.
- 85. Balles de laine.
- 9. Balles Cotton en laine.
- 309. Balles Filé, moitié Bazac,



# 240 MERCURE

14 & moitié Jérusalem.

20. Balles Filé fin douce.

10. Balles Escars Jérusalem.

29. Balles Filé fin douce.

8. Balles Soye Tripoline.

36. Balles Soye Chouf.

56. Balles Soye Chipres.

2. Balles Rubarbe.

2. Balles Gomme Armoniac.

2. Balles laine de Chevrin.

6. Balles Toilerie.

*Cargaison de la Tartane du Capit.*

*aine Carcse, venue de*

*Tripoli de Sirie.*

200. Sacs de Cendres.

80. Balles de Cotton en laine.

10. Balles de Soye Tripoline.

2. Balles

2. Balles de Soye de Chypre.

8. Sacs de Cire.

La plupart de ces Marchandises n'estant connuës que des gens de commerce, vous trouverez peut-estre beaucoup de mots pour d'autres dans le dénombrement que je vous envoie. Je puis en avoir laissé passer faute de les connoistre, & les Copistes peuvent avoir fait la même chose.

Dans le même temps M<sup>r</sup> de Pâles & M<sup>r</sup> le Chevalier de Forbin, commandant le Seneux & le Marquis, Vais-

*Avril 1696.*

X

## 241 MERCURE

seaux du Roy, prirent entre l'Isle de Cerigo & le Cap de Matapan, un Vaisseau Hollandois neuf, & à trois ponts, nommé l'Arsenal de Dantzik, armé de deux cens hommes choisis & de quarante-six canons, & percé pour soixante & dix. Il venoit de Smirne, où son chargement a monté à un million, qui sont trois cens quarante-six mille sept cens vingt-une piastrres. Le combat a esté long, vigoureux & opiniastre. M<sup>r</sup> de Pailles a esté blessé aux deux cuisses d'un éclat, & à la main

d'un autre éclat. Son Fils a eu une partie de son juste-au-corps emporté, & la moitié de celui de M<sup>r</sup> de Forbin a pareillement esté emporté d'un coup de canon. Ce Vaisseau a esté si maltraité dans ce combat, qu'on a esté obligé de le laisser à l'Isle de Cephalonie, autrement de Zante, avec un Lieutenant & cinquante hommes. On a fait partir deux Vaisseaux de guerre pour luy servir d'escorte, & l'amener à Toulon dès qu'il sera radoubé. Voicy l'estat de la cargaison.

X ij

## 244 MERCURE

548. Balles fil de poil de che-  
vre.

58. Balles de Soye.

593. Balles cotton en rame.

413. Balles Galle.

204. Balles Demitte.

91. Balles cotton filé.

23. Balles poil de Chameau.

14. Balles de laine.

24. Balles gomme Adragan.

249. Balles Filoselle.

76. Balles Camelots ou mon-  
cayar.

8. Caisses Rubarbes & au-  
tres drogues.

4. Balles Indiennes.

3052. Pieces de bois pour po-

lir, ou *lignum sanctum*.

3246. Peaux de Maroquins.

900. Cuir de bœuf.

12000. Pièces de marbre à pa-  
ver.

2024. Pièces de marbre pour  
tables.

6. Balles de Tapis.

90. Balles de Cire.

2. Balles de cire où il y a de  
la Scamonnée.

1. Balle de couvertures de  
chevaux.

3. Balles de Caffé.

1. Balle de six pièces de  
Moncayar.

Le Sérieux, commandé par

X iij

## 246 MERCURE

M<sup>r</sup> de Palles, prit ensuite vers la Sardaigne une Fregate de Fleffingue, armée en course, nommée les sept Provinces, montée de quarante canons, & de cent quatre-vingt hommes. Elle n'avoit encore fait aucune prise.

Voicy de nouvelles Remarques touchant le Règlement de la Feste de Pâques.

A MONSIEUR DE \*\*\*

A Bordeaux ce 19. Mars 1696.

**V**ous avez écrit pour tout  
le monde, Monsieur; aussi  
vous devez estre persuadé que tout  
le monde vous en a obligation.

Pour moy, je vous en rends des  
graces infinies. Vous avez fait  
concevoir en tres peu de mois, ce  
grand & fameux reglement de la  
Feste de Pasques, sans que la  
brieveté de l'explication que vous  
en faites en diminuë en rien, ny le  
prix, ny la beauté. Tout y paroist  
clair & intelligible, & peut estre

X iiij



## 248 MERCURE

suis je le seul qui se soit formé une difficulté causée par la diversité des temps où arrive l'Equinoxe, pendant la Periode Gregorienne de 400. années ; mais comme il paroît par vostre Ecrit que vous avez l'esprit tout-à fait propre à éclaircir les difficultés les plus obscures, je me flatte de l'esperance que vous répondrez la question que j'ose vous proposer. Selon toutes les Observations modernes, à chaque centième bissextile, l'Equinoxe moyen arrive le 21. Mars à 10. heures après midy au Meridien de Rome, & la quatre-vingt-seizième année après la

centième bissextile se rencontrant la dernière de quarante-neuf quatrièmes bissextiles, toutes selon la forme Julianne, il arrive le 21. Mars à 2 heures après midi, qui est l'Equinoxe qui arrive le plus tost. Mais la difficulté pourtant ne consiste qu'en la trois cens troisième année après la centième bissextile, parce que tous ceux qui ont observé avec soin toutes les variations de l'Equinoxe, rapportent qu'en cette année elle arrive le 23. Mars à 7. heures 12. minutes après midy, qui est l'Equinoxe le plus tardif, non seulement à cause que cette année se trouve la septième com.

## 250 MERCURE

munne après la bissextile, mais aussi à cause de la suppression de trois jours qu'on a faite à la fin de chacun des trois siècles précédens.

On voudroit donc sçavoir (supposé que dans cette année le 14. de la Lune tombast au 22. de Mars antérieur d'un jour à l'Equinoxe), si il seroit nécessaire d'attendre la Lune suivante pour en prendre le 14. & célébrer la Pâque le Dimanche suivant, ou bien si la Lune commençant le 9. de Mars, & ne rencontrant conséquemment son 14. que le 22. postérieur d'un jour au 21. Mars que vous nous

## **GALANT.** 251

marquez pour regle de la Pasque ;  
s'il faudroit dis-je , celebrer cette  
Feste le Dimanche d'après le 14.  
de la Lune qui suit le 21. Mars  
& qui precede l'Equinoxe. Dans  
cette supputation , si l'on remettoit  
la Pasque après le 14. de la Lune  
qui suit l'Equinoxe , elle pourroit  
estre quelque fois aussi hanté que le  
27. Avril , ce qui est contre la pro-  
position que vous avez avancée.  
D'ailleurs , si on la celebreroit le  
Dimanche d'après le 14. de la  
Lune qui precede l'Equinoxe , il  
me semble qu'on ne suivroit pas  
le Reglement du premier Concile  
de Nicée , qui ne permet pas que

## 252 MERCURE.

la pleine Lune de Pasques soit  
antérieure à l'Equinoxe.

Vous sçavez, Monsieur, que  
l'Equinoxe moyen n'a pas tou-  
jours esté le 21. Mars, car nous  
lisons que l'année de Jesus Christ  
(qui est celle de son Incarnation  
et de sa Naissance, comme le  
justifie le Pere Riccioli dans son  
Astronomie Reformée) est aussi  
une Epoque Astronomique, dans  
laquelle suivant les Tables moder-  
nes, la conjonction moyenne de la  
Lune au Soleil arriva le jour  
mesme de l'Equinoxe moyen, &  
il est dit que le concours qui ter-  
mina les périodes Lunisolaires des

Siecles precedens, & fut un Epoque d'où commença un nouvel ordre de Siecles, arriva le 24. Mars à une heure trente minutes du matin, selon la forme Julienne rétabli un peu après par Auguste. Il est vray que le temps de la Pâque qui regle presentement toutes les autres Festes mobiles, n'avoit pas encore esté déterminé par les Chrestiens qui ne furent qu'environ 34. ans après, & l'on sçait mesme que les premiers Chrestiens la celebroident assez differemment, les uns plustost, les autres plus tard. Ceux d'Asie la celebroident (comme font presentement les Juifs)

## 254 MERCURE

le jour mesme du 14. de la Lune de Mars sans aucune exception de Ferie, disant qu'ils tenoient cette Tradition de S. Jean l'Evangéliste ; d'autres en un temps différent mais les Latins en remettent la célébration au Dimanche qui suit le 14. de la Lune de Mars. Ceux - cy assuroient avoir reçu cette regle de S. Marc qui l'avoit prise de S. Pierre Apôtre ; & c'est ce qui obligea Pie I. d'ordonner qu'on la suivroit dans toute la Chrestienté ; mais on ne parla point de l'Equinoxe jusqu'au Concile de Nicée, tenu l'an 325. assemblé & confirmé

par Saint Silvestre & Constantin le Grand.

Depuis ce Concile l'Abbé Denis transporta les Cycles de la Lune du Calendrier Alexandrin au Calendrier Romain, marquant l'Equinoxe au 21. Mars, comme il avoit esté marqué dans l'Epoque Egyptienne, Cependant on remarqua au siècle passé que les supputations des Evêques d'Alexandrie, Deputez par le Concile de Nicée, qui passoient pour les plus versés dans l'Astronomie, se sont trouvées peu exactes dans la suite des temps. En effet, vers la fin du siècle passé



## 216 MERCURE

l'anticipation des Equinoxes depuis l'Epoque choisie par les Evesques d'Alexandrie, estoit avancée de dix jours. C'est pourquoy Gregoire XIII. après avoir entendu l'avis des plus Sçavans, osta dix jours à l'année 1582. & ramia l'Equinoxe au 21 Mars, où il avoit esté au temps de l'Epoque choisie par les Deputez du Concile de Nicée; d'où il s'ensuit qu'avant la Correction Gregorienne, l'Equinoxe estoit avancée le 11. Mars, de sorte que l'an 1580. le 14. de la Lune tombant au 12. de Mars, on aurait esté en estat de celebrer la Pasque dès le

lendemain 13. si lendemain eust  
 esté un Dimanche. J'avoue que  
 la Période Gregorienne de quatre  
 cens années, plus courte de trois  
 jours que quatre cens années Ju-  
 liennes, redresse le calcul des heu-  
 res & des minutes à venir, &  
 remet l'Equinoxe à chaque cen-  
 tième bissextile dans sa situation  
 véritable, c'est à dire au 21. Mars,  
 néanmoins il sera vray de dire  
 qu'à chaque trois cens troisième  
 année l'Equinoxe arrivera le 23.  
 Mars. C'est ce qui cause mon  
 doute, & qui fait la difficulté  
 que je n'ay pu résoudre. J'en  
 suis d'Avril 1696. Y

## 258 MERCURE

espere de vous le dénonnement, &c.  
 suis, Monsieur, vostre, &c.

On vient de donner au Public un premier tome de *Lettres Spirituelles*, d'un des hommes du monde qui a esté le plus éclairé dans la science mystique, & qui en a le plus solidement écrit. Ce que feu Monsieur le Prince de Conti a fait imprimer de ses *Ouvrages* en est une preuve. On attendoit le reste avec impatience. Ce premier tome sera suivi de plusieurs autres, qui satisferont le desir des bon-

nes ames. Il est imprimé à Nantes par Jacques Maréchal, & se vend à Paris chez Edme Courcier, rue St. Jacques, au bon Pasteur.

On commence aussi à débiter un autre Livre, qui est d'une grande utilité, quoy que la foiblesse de l'homme en rende les idées facheuses. Il a pour titre, *La Science de bien mourir.* Comme chaque pas que nous faisons nous approche de la mort, nous ne saurions trop l'étudier, pour nous familiariser avec elle, & nous garantir des

Y ij

## 260 MERCURE

justes frayeurs qu'elle cause à ceux qui s'en voyent surpris avant que d'y avoir fait aucune solide reflexion. Cette science si utile aux hommes qui sont vivement persuadez, qu'il faut s'appliquer tranquillement à l'affaire importante du salut, est enseignée dans trente Considerations, tirées de la volonté absolue de Dieu, de la nécessité de mourir, des incommoditez où la vieillesse nous engage, du peu de durée de la vie, &c. de son incertitude, de l'exemple du Sauveur du monde.

auquel nous devons nous conformer, & de la certitude de la résurrection. L'Auteur fait voir dans quelques unes de ces Considérations, que la mort est un véritable bien pour les gens de bien, que les anciens Philosophes l'ont receüe, même violente, sans en estre épouvanté, & que plusieurs d'entre eux ont connu & enseigné par la seule lumière naturelle, qu'elle estoit un bien. Ce Livre se vend chez le Sieur Guillaume de Luyne, Libraire au Palais, dans la Salle des Merciers.

Vous m'avez toujours paru  
estimer beaucoup les Ouvra-  
ges de M<sup>rs</sup> de la Beuvrie.  
Quoy que j'en aye plusieurs  
de luy entre les mains, je les  
réserve pour mes autres Let-  
tres, & ne vous feray part au-  
jourd huy que de l'Eloge que  
vous allez lire.

## ELOGE HISTORIQUE

De Madame la Princesse

DE CONTI DOUAIRIERE.

**O**N dit qu'il faut un siècle  
pour former un Héros; il  
n'en faut pas moins pour former

une Heroïne. Depuis les trois Marguerites sorties du Sang de France, & que l'on a comparées avec tant de justesse à trois Pierres précieuses du même nom, qui ne composent qu'une seule rose de Diamans, parce qu'elles ont vécu dans le même temps, & qu'elles estoient Tante, Niece & Petite niece l'une de l'autre; depuis dis-je, ces trois augustes Princesses, la France n'avoit rien vu de semblable jusqu'à Madame la Princesse de Conti. Mais la nature pour se disculper d'avoir esté tant de temps à mettre au monde cette merveille, a ras-



## 264 MERCURE

*semblé en sa personne toutes les  
 rares qualitez qu'elle avoit par-  
 tagées entre les trois ; car elle a  
 l'esprit, le sçavoir & la generosité  
 de Marguerite, Reine de Navar-  
 re, Sœur de François I. la pieté,  
 la sagesse & la vertu de Mar-  
 guerite, Duchesse de Savoye,  
 Sœur de Henry II. la politesse, la  
 galanterie & la liberalité de Mar-  
 guerite, Reine de France, Sœur de  
 Charles IX. & sur tout la beauté,  
 l'agrément, & le merite de toutes  
 les trois. Il ne faut donc pas s'é-  
 tonner si elle possède la tendresse  
 & l'estime du plus grand Roy du  
 monde, & si elle fait la gloire  
 &*

*& l'ornement d'une Cour la plus superbe & la plus magnifique qui fut jamais.*

Vous sçavez qu'on n'a point vû de Prelat plus estimé ny plus cheri dans son Diocese, que M<sup>r</sup> l'Evêque Comte de Noyon l'est dans le sien. Je ne puis vous en donner des marques plus convaincantes, qu'en vous disant qu'après avoir souffert beaucoup à Paris dans le cours d'une dangereuse maladie, il retourna enfin à Noyon, & qu'y estant arrivé le 17. de cè mois, il y

*Avril 1696.* Z

266 **MERCURE**

fut receu au son des cloches, avec les applaudissemens & les transports de joye de tous les Ordres sur le parfait rétablissement de sa santé, & sur les nouvelles graces dont Sa Majesté l'a honoré par sa promotion à l'Ordre du S. Esprit. Le peuple en foule, & tous les Enfans accoururent au devant de luy. La Bourgeoisie estoit sous les armes; les Maire & Echevins l'ayant complimenté à la porte de la Ville, le Lieutenant de Roy, le Bailliage du Comté de Noyon Pairie de France, le

## **GALANT: 267**

Bailliage Royal , les Curez ,  
le Clergé , les Religieux , &  
le Chapitre de l'Eglise Ca-  
thédrale , firent ensuite la  
même chose dans le Palais  
Episcopal. Ce Prelat touché  
de tant de marques de l'affec-  
tion de la même Ville , y ré-  
pondit avec son éloquence  
& sa civilité ordinaire.

Il s'est émeu une grande  
question parmy les Sçavans ,  
dont les Pieces suivantes vous  
éclairciront. Cette question  
consiste à sçavoir quelle est  
la Lune dans laquelle nous  
sommes entrez le troisième

Z ij .

## 268 MERCURE

de ce mois, si c'est la Lune de Mars, ou celle d'Avril. La plupart prétendent que c'est la Lune de Mars, à cause que la Feste de Pasque doit toujours estre célébrée le premier Dimanche d'après le quatorzième de la Lune de Mars. D'autres soutiennent que c'est la Lune d'Avril, fondez sur ce qu'en comptant la suite des Lunes depuis le jour où finit celle de Mars de l'année dernière, qui fut au treizième Avril, il paroist que la Lune de Mars de cette année doit commencer avec le

mois, c'est à dire, peu de jours après. Ils se fondent encore sur un Discours qui est dans ma Lettre du mois de Février, où il est dit que la Lune de Mars a commencé le cinquième de mars, & que la cause du reculement de la Feste de Pasque vient de ce que le 14. de la Lune de Mars arrive plû-tost que le 21. car l'Auteur pretend que le quatorzième de la Lune de Mars arrivant plû-tost que le 21. jour de l'Equinoxe, la Feste de Pasque doit être remise au premier Dimanche d'après le 14. qui suit

Z iij

## 270 MERCURE

la Lune de l'Equinoxe. Cette raison ne paroist pas bonne, parce que la Feste de Pasque se trouveroit par-là dans la Lune d'Avril, & cependant la regle commune est qu'on la celebre dans la Lune de Mars.

### REPONSE.

**L'***Année & les mois dont on se sert presentement en Europe sont reglez au mouvement du Soleil, & ne dépendent en aucune maniere du mouvement de la Lune. C'est pourquoy s'il arrive qu'une Lune tombe en partie dans*

un mois & en partie dans un autre, on la peut assigner à celui des deux mois qu'on veut, & les Sçavans sont partagez là dessus. Les uns veulent que la Lune appartienne au mois dans lequel elle finit ; les autres qu'elle soit du mois dans lequel la plus grande partie de la Lune tombe. J'aimerois mieux suivre le sentiment des derniers, & assigner au mois d'Avril la Lune qui a commencé le second de ce même mois, & qui finira le premier de May. L'opinion populaire que la Lune de Mars soit toujours celle dans laquelle arrive la Pâque, n'est pas conforme aux

Z iij



## 272. MERCURE

*sentimens des Sçavans, selon lesquels la Pasque doit estre celebrée le Dimanche d'après le 14. de la Lune qui suit immédiatement l'Equinoxe du Printemps. On ne trouvera point que dans la reforme Gregorienne on ait jamais prétendu fixer la Pasque à la Lune de Mars, on n'y parle que de la celebrer le Dimanche d'après le 14. du premier mois des Hebreux, & on ne dit point que ce premier mois soit celui de Mars, mais que c'est un mois lunaire vague, qui retourne tantost après douze mois, tantost après treize, & qui commence tantost avant l'Equinoxe, &*

tantôt après ; car si l'Equinoxe arrive avant que le 14. de la Lune soit expiré, ce mois de la Lune est le premier de l'année Mo-  
saïque dont il s'agit ; mais si l'E-  
quinoxe n'arrive qu'après le 14.  
de la Lune, ce mois de la Lune est  
le dernier de l'année précédente,  
Et celui qui le suit est le premier  
mois de la nouvelle année dans le-  
quel on doit célébrer la Pâque.  
Dans la Reforme Gregorienne on  
a remis Et fixé l'Equinoxe au 21.  
de Mars, où il avoit esté au troi-  
sième siècle, vers le temps du Con-  
cile de Nicée, ce qui ne fait pas  
que la Pâque arrive dans la Lu-

## 274 MERCURE

*ne de Mars, quelque occasion que cela puisse donner de le supposer.*

*Voicy une autre Replique d'un tres sçavant homme.*

*Le sentiment commun est que la Lune doit estre attribuée au mois dans lequel elle finit, indépendamment de toute autre circonstance, & sans que Pasque y fasse rien, ce qui s'exprime d'ordinaire par ce Vers.*

*In quo completur mensi lunatio detur.*

*On a pris ce sentiment de Clavius, qui assista à la reformation du Calendrier Gregorien, & qui eut ordre d'en faire le Traité qu'il*

*nous a laissé sous le titre de Kalendarium Gregorianum. C'est ainsi qu'il distribue les Lunes par mois dans le chapitre 17. de ce Calendrier, quoy qu'à proprement parler, ce ne soit qu'une pure question de nom.*

*Celuy qui a ému le premier la question, a répondu ainsi à cette Replique.*

*M. de... ne répond pas précisément par cette Lettre à la question proposée, qui estoit de sçavoir comment s'appelle la Lune qui a commencé au second de ce mois d'Avril, & dans laquelle nous sommes encore, si c'est la Lune de*

## 276 MERCURE

*Mars ou la Lune d'Avril ; au contraire cela fait une autre difficulté, car ce qu'il dit que le sentiment commun est que la Lune doit estre attribuée au mois dans lequel elle finit, signifie que la Lune doit estre nommée du nom du mois dans lequel elle finit. Sur ce principe, la Lune qui a finy au second Avril, doit s'appeller la Lune d'Avril, & celle qui la suit, & dans laquelle nous sommes, doit s'appeller la Lune de May, puis qu'elle finira le premier de May : ce qui pourtant n'est pas vray. Outre cela, y ayant deux Lunes qui doivent finir dans*

le mois de *May* prochain, comment les expliquera-t-il suivant son principe, & quel nom leur donnera-t-il? Car la *Lune* dans laquelle nous sommes finit le premier de *May*, & la *Lune* qui la suivra doit finir le 30. de *May*.

Ainsi voilà deux *Lunes* qui finissant dans un même mois, doivent suivant son principe se nommer du nom du même mois, & par conséquent toutes deux *Lunes* de *May*. Cependant on n'a jamais dit qu'il y ait deux *Lunes* de suite du même mois.

S'il me vient quelques éclaircissemens nouveaux sur

## 278 MERCURE

cette matiere, je vous en feray part, estant fort seur qu'ils feront plaisir, à cause du grand nombre de gageures qui se sont faites sur cette question.

Voicy les noms des personnes distinguées de l'un & de l'autre Sexe, mortes sur la fin du mois passé, & pendant celui d'Avril.

M<sup>r</sup> l'Abbé Goëzaud, Chanoine & Grand-Chantre de l'Eglise Cathedrale de Troyes, mort le 27. Mars, dans un âge extrêmement avancé, ayant encore porté le Baston le

jour de la dernière Feste de la Vierge. Il avoit une piété solide, & estoit Neveu de feu M<sup>r</sup> de Bressay, Evêque de Troyes, & d'une des meilleures Familles d'Anjou. M<sup>r</sup> l'Evêque de Troyes, dont vous connoissez le mérite & le discernement, & qui depuis qu'il est pourvû de cet Evêché, n'a rempli son Chapitre que des meilleurs Sujets, sans avoir égard aux recommandations qui luy sont faites, a donné la dignité de Chantre à M<sup>r</sup> l'Abbé de la Braux, Chanoine & Archidiacre de Margerie en



## 280 MERCURE

la même Eglise, & le Canoniat à M<sup>r</sup> l'Abbé de la Planché, Chanoine de Saint Nicolas de Sezanne. Ils sont tous deux Freres, & ils étoient Neveux de défunt M<sup>r</sup> Goëzand, & Petits-neveux de feu M<sup>r</sup> de Breslay, Evêque de Troyes.

Dame Marie Terefe Aubry. Elle estoit veuve de Messire Guillaume Alexandre, Marquis de Vieuxpont, Colonel du Regiment de Bourbon. Cette Famille de Vieuxpont est une des plus anciennes de Normandie, qui a pos-

sedé depuis longtemps la  
Terre de Vieuxpont, & qui  
a eu alliance dans les premie-  
res Maisons de la Province.

Mademoiselle Madelaine  
du Four, Fille de feu M<sup>le</sup> le  
Marquis de Saint Clerc. Elle  
avoit l'esprit fort éclairé, &  
elle en a fait voir la force d'u-  
ne manière tres-édifiante,  
en soutenant avec fermeté la  
vûe d'une mort certaine dans  
les quatre derniers mois de  
sa maladie, qui luy a fait es-  
suyer de vives douleurs. Ja-  
mais on n'a vû une plus en-  
tiere resignation aux ordres

*Avril 1696.*

*A a*

## 282 **MERCURE**

de Dieu , tant l'envie de s'y conformer , l'avoit détachée du monde. Elle en regardoit les amusemens avec un regret extrême de s'en estre jamais laissé occuper , & elle avoit tant d'ardeur de se voir unie à l'Estre éternel , pour qui seul elle comprenoit qu'elle avoit esté créée , que quand on la voulut preparer à recevoir le dernier Sacrement , elle dit qu'on ne luy pouvoit annoncer une plus agreable nouvelle , puisque c'estoit luy dire qu'il falloit aller à la Maison du Seigneur. La Maison

du Four dont elle estoit, est fort considerable en Normandie, & a de tres-belles alliances. Madame la Marquise de Saint Clerc sa Mere, que cette mort rend inconsolable, est une Dame d'un fort grand merite, & d'une naissance distinguée. Son nom est des Effards, & je me souviens de vous avoir expliqué tous les avantages de cette Maison, dans quelque-une de mes Lettres. Il ne luy reste plus d'enfans que M<sup>r</sup> le Marquis de Guisigny Saint Clerc, Ecuyer chez son Al-

A a ij

tesse Royale Monsieur.

Mademoiselle Louïse Deschamps de Crecy. Elle est Fille de Messire Loüis Deschamps de Crecy , Premier Ecuyer de Monsieur le Duc du Maine.

Loüis le Mazier , Secretaire du Roy, & Greffier en Chef des Requestes de l'Hostel. Il estoit Fils de feu Loüis le Mazier , aussi Secretaire du Roy , & Greffier en Chef des Requestes de l'Hostel.

M<sup>r</sup> de Bie , Secretaire du Roy , premier Commis des Finances. Il mourut d'apo-

plexie à Versailles au commencement de ce mois. Il estoit de Bois-le-Duc, & vint en France avec M<sup>rs</sup> Olivier & Erins, fameux Banquiers, sous le Ministère du feu Cardinal Mazarin. Il servit ensuite le Roy sous M<sup>r</sup> d'Her-  
vart, Intendant des Finances. Elles estoient alors si embarras-  
sées qu'il estoit difficile d'y rien comprendre, & il débrouilla ce cahos avec beaucoup de netteté. Il s'estoit retiré aux Incurables pour y passer ses jours hors de l'embaras du monde, lors que

pour obéir aux ordres du Roy, il vint servir Sa Majesté sous M<sup>r</sup> le Pelletier, alors Controlleur General, dans le mesme employ qu'avoit M<sup>r</sup> Picon, sous feu M<sup>r</sup> Colbert, & il a continué à l'exercer avec une approbation generale sous M<sup>r</sup> de Pontchartrain. M<sup>r</sup> Valée premier Commis du Tresor Royal, & auparavant Procureur des Comptes, a esté nommé pour remplir cette place. Ce choix a répondu à l'attente des honnestes gens, qui l'avoient déjà nommé tout d'une voix, tant

à cause de sa grande pénétration dans les Finances, que de sa probité, & de ses manières honnestes & obligantes.

René Guillemain, Seigneur de la Mourliere, d'Averne, & autres lieux, Secrétaire du Roy, & Receveur general des Finances d'Alençon. Il estoit Oncle de Messire Jean Guillemain de Courchamp, maître des Requestes, & de Dame N Guillemain, Epouse de messire Gilles de Manpeou, Seigneur d'Ableignes, maître des Requestes, & Inten-



## 288 MERCURE

dant de Justice en Auvergne.

M<sup>r</sup> Petitpied , Curé de Fontenay aux Roses auprès Paris. Il estoit Neveu de M<sup>r</sup> Petitpied , Docteur de Sorbonne , Chanoine de Nostre-Dame , & Conseiller au Chasteler , & Frere de défunt François Petitpied , Avocat & Procureur du Roy des Tre-  
sorsiers de France en la Generalité de Paris. Il est mort âgé de quarante - quatre ans , au grand regret de tous ses Paroissiens , dont il estoit extraordinairement aimé pour sa vertu & pour son merite.

Dame

Dame Marie-Anne de Gemarys. Elle estoit Fille de M<sup>r</sup> Gemarys , Seigneur des Esfars , Capitaine-Exempt des Gardes du Corps du Roy , servant ordinairement aux Ceremonies. Cette Demeiselle est morte fort jeune , & promettoit beaucoup , ayant esté parfaitement bien élevée.

Antoine du Vidal, Seigneur de Riveroles. Il estoit Contrôleur ordinaire de Sa Majesté.

Le Vendredy Saint vingtième de ce mois , moururent

*Avril 1696.*

B b

## 290 MERCURE

deux Medecins, tous deux Docteurs Regens de la Faculté de Paris. Le premier & plus ancien se nommoit Philippes Douté. Il estoit fort employé, & Medecin de différentes Communautéz. Il avoit épousé la Sœur du sçavant M<sup>r</sup> Blondel si intelligent dans les mathematiques. Il laisse entre autres enfans, deux Garçons, tous deux Docteurs Regens en la même Faculté, & tres-capables, dont l'aîné, Amant Douté, est nommé Professeur pour les Plantes, & doit commencer ses exer-

sices à la Saint Martin prochaine. L'autre Docteur en Medecine qui vient de mourir, se nommoit Philippe Machon, & estoit aussi fort employé.

On a eu avis de la mort de M<sup>r</sup> le premier President du Parlement de Mets, & de madame la premiere Presidente son Epouse, morts tous deux à Mets à trois jours l'un de l'autre. Madame la premiere Presidente y mourut d'apoplexie le 10. de ce mois, & cette mort fut suivie le 13. de celle de M<sup>r</sup> le premier Presi-

B b ij

dent, qui tomba malade d'une fluxion sur la poitrine le même jour qu'elle tomba en apoplexie. Il se nommoit Guillaume de Seve, & avoit esté receu fort jeune, Conseiller au Grand Conseil. A peine fut-il maître des Requestes, qu'on luy donna l'Intendance de Montauban, d'où il fut rappelé pour passer à celle de Bordeaux. Il s'acquitta dans l'une & dans l'autre une fort grande réputation, particulièrement dans la dernière, par la conjoncture des affaires auxquelles il se trouva ex-

posé. Il fut nommé ensuite premier President du Parlement de Mets, & quelque temps après Intendant des trois Evêchez. C'est le premier, qui depuis l'érection de ce Parlement ait esté premier President & Intendant. Comme le Roy ne fait rien qu'avec beaucoup de discernement, il avoit trouvé dans M<sup>r</sup> de Seve un Sujet propre pour meriter cette grace & cette distinction. Jamais homme n'a joint à tant de merite tant de douceur & de modestie. Sa phisionomie prévenoit

## 294 MERCURE

ceux qui l'abordoient, & ses manieres douces & insinuan-  
tes, sa bonté naturelle, la droiture de son cœur, & son desintereusement, achevoient de gagner les cœurs, & de luy concilier tout le monde. Quoy qu'il se trouvast dans deux postes, où son devoir l'engageoit à n'accorder de grâces que celles qui estoient conformes à la plus exacte Justice, il prenoit de si justes temperamens en toutes choses, que ceux qu'il estoit obligé de refuser, sortoient d'auprés de luy, aussi persuadez-

de la justice de son refus, que de la bonté de celuy. qui les avoit refusez. Toute la Ville de Mers a pleuré la mort de cet illustre Magistrat, & il n'y a personne qui n'ait esté vivement touché de sa perte. Il est mort âgé de cinquante-huit ans, Il estoit Frere de Guy de Seve de Rochechoüart, Evêque d'Arras, President né des Estats d'Artois, Abbé de Saint Michel en Tiérarche, Docteur de Sorbonne, & Seigneur de S. Cyr, si connu par sa vertu & par son zele Apostolique,

B b iiij



## 296 **MERCURE**

sous deux Fils d'Alexandre  
 de Seve, Seigneur de Chati-  
 gnonville; Maître des Re-  
 questes, Prevost des Mar-  
 chands de la Ville de Paris,  
 puis Conseiller d'Etat, & de  
 Marie-Marguerite de Ro-  
 chechoüart, Dame de Chas-  
 tillon le Roy, fille unique de  
 Guy, Seigneur du mesme  
 lieu, & de Louïse d'Estam-  
 pes; Petits-fils de Guillaume  
 de Seve, Seigneur de S. Ju-  
 lien, Tresorier de l'Epargne  
 & Conseiller d'Etat, & de  
 Catherine Catin; & arriere-  
 petits-fils de Pierre de Seve

Seigneur de Montely & de Marguerite Camus de Pontcarré, Famille qui a donné plusieurs Conseillers d'Etat, Maistres des Requestes & autres Officiers dans les Cours Superieures, & dont est aujourd'huy M<sup>r</sup> Camus de Pontcarré, Conseiller d'honneur au Parlement.

Madame la Premiere Presidente se nommoit Anne le Clerc de Lesseville. C'estoit un veritable exemple de piété, de vertu, & de sagesse. Aussi la pluspart des Dames de la Province la regardoient

## 298 MERCURE

comme un modele qu'elles  
tâchoient d'imiter. Elle estoit  
Sœur de Nicolas le Clerc  
de Lesseville , Seigneur de  
Thun , President de la Cin-  
quième Chambre des En-  
questes du Parlement de Pa-  
ris , cy-devant Conseiller en  
la Cour des Aides , & aupa-  
ravant Conseiller au Chastel-  
let. Ils estoient seuls enfans  
de Nicolas le Clerc de Lesse-  
ville Seigneur de Thun , In-  
court , & autres lieux , Mai-  
tre ordinaire en la Chambre  
des Comptes , & de Marie-  
Madeleine de Suramond ,

# **GALANT:**



Fille de Louïs de Suramond  
Conseiller du Roy, President  
des Tresoriers de France en  
Auvergne, & de Marie Chas-  
sebras. Je vous ay parlé am-  
plement en diverses Lettres  
de la Famille des le Clerc de  
Lesseville.

M<sup>r</sup> le premier President de  
Mets & Madame la premie-  
re Presidente laissent pour en-  
fans, Alexandre de Seve, Sei-  
gneur de Chastillon le Roy,  
Conseiller au Parlement de  
Mets; Nicolas Claude de Se-  
ve Docteur de la maison &  
Societé de Sorbonne; Guil-

## 300 MERCURE

laune de Seve Capitaine de Grenadiers, cy-devant Capitaine de Cavalerie dans le Regiment de Berry, & auparavant Page de l'Ecurie du Roy, & Guy de Seve, Licencié de la maison & Société de Sorbonne, prest à estre Docteur. Ils avoient encore une Fille qui est decedée & qui avoit épousé N. Alleman de Montmartin, Lieutenant de Roy en Dauphiné, dont il reste une Fille unique. Cette maison des Alleman de Montmartin, est une des plus anciennes du Dauphiné qui tire

son origine d'un Rodolphe Alleman, Seigneur de Fossigny, Baron de Chasteau-neuf, dont le Fils épousa Félice, Fille du Comté de Provence, & apporta les Reliques de Saint Antoine en Dauphiné dans l'onzième siècle, dont l'Empereur de Constantinople luy avoit fait present, pour l'avoir longtemps servy en la guerre qu'il avoit contre les Sarrafins.

Je vous parlay le mois passé du départ d'Avignon de M<sup>r</sup> Delphino, nommé Nonce en France, & de son passage à

Lyon. Sa qualité de Nonce, quoy que tres-considerable, n'est pas tout ce qui le fait distinguer, puis qu'outre sa naissance, dont je vous ay déjà entretenuë, il a un merite personnel qui luy gagne les cœurs, & luy attire l'estime de tous ceux qui ont l'honneur de le voir & de l'entendre parler. Il sort d'un Employ d'une grande distinction, où il gouvernoit en Souverain, ce qui joint à toutes les qualitez que je viens de vous marquer, merite la consideration qu'on a eue

pour luy dans tous les lieux où il a passé. Il arriva à Paris le 10. du mois dernier, & alla descendre aux Feuillans, rue Saint-Honoré, selon la coutume de la plupart des Nonces, qui font l'honneur à ces Peres d'accepter l'appartement qu'ils leur offrent, pour s'en servir pendant qu'ils font préparer l'Hostel qu'ils ont choisi pour leur demeure. M<sup>r</sup> Delphino, dès les premiers jours de son arrivée, alla saluer le Roy à Versailles, & Sa Majesté qui le receut avec des termes qui mar-



quoient l'estime particulière qu'Elle-fait de son mérite, témoigna que Sa Sainteté en le nommant Nonce en France, avoit fait un choix qui luy estoit fort agreable. Quoy que ce nouveau Nonce n'ait pas encore fait son Entrée publique, il ne laisse pas d'aller à Versailles les jours destinez pour les Audiences des Ambassadeurs, & son esprit & ses manieres aisées ne s'y sont pas moins fait remarquer que la grandeur de son ame. Il parle tres-bien François, & l'appartement

qu'il occupe encore aux Feuillans, est tous les jours rempli d'une infinité de personnes de la plus haute distinction, qui se font un plaisir, & un honneur de l'entretenir. Il se rendit le Jeudy Saint à Versailles & entra dans la Chambre du Roy pendant que l'on habilloit ce Prince. Sa Majesté témoigna une agreable, & obligeante surprise pour ce Nonce, qui venoit estre témoin de toutes les Cereémonies du jour, & de la pieté de nostre Monarque. Ce mesme jour il entendit le

*Avril 1696.*

Cc

## 306 MERCURE

Sermon de la Cene de M<sup>r</sup> l'Abbé Poncet, qui fut regardé comme un prodige, cet Abbé n'ayant que vingt ans. Il est petit-fils de M<sup>r</sup> Poncet, Doyen des Conseillers d'Estat, Fils de M<sup>r</sup> le President Poncet, & Frere de Madame de Chamilly. C'est le mesme dont je vous appris au mois de Février la reception à l'Academie Royale de Nismes, où il a presché aussi-bien qu'à Paris, à Uzez, & à Montpellier devant les Etats Generaux de la Province. Cet Abbé est retenu pour prescher à l'ouverture des mesmes Etats qui doit se faire cette année. Le Roy a entendu pendant tout le Carême le Pere Seraphin, Capucin, dont le zele Apostolique a édifié toute la Cour, & tout Paris a couru aux Capucins de la rue Saint Honoré,

pour y entendre un Religieux Italien, dont les Predications sont toutes remplies d'esprit. Enfin l'on peut dire en voyant les manieres de ptescher des uns & des autres, que les bons Predicateurs François touchent beaucoup, & que les Italiens instruisent agreablement, & font bien sentir ce qu'ils veulent enseigner.

Il y a quelques mois que je vous parlay d'un fameux Scelerat, appelle Saint Jean, qui estoit la terreur du Languedoc. Il faisoit tout trembler depuis Toulouse jusqu'à Bordeaux, & il n'y avoit plus de seureté pour les Voyageurs. Il voloit à main armée dans les maisons mesme, & ce qu'il y a de particulier, c'est qu'ils'y faisoit regaler en suite. Il alloit en troupe chez les

## 308 MERCURE

Gentilshommes les plus jaloux de la chasse, & s'y faisoit aider par eux ou par leurs Chasseurs, sur peine de la vie, comme il le fit entre autres, à la S. Jean de l'année dernière, pour honorer, disoit-il, la feste de son grand Patron. Il envoioit des gens qu'il sçavoit avoir sur eux des lettres de change, & leur faisoit bonne chere, jusqu'à ce que le temps de l'échéance fust arrivé, & que l'on eust payé sur leur ordre. Il en laissoit passer d'autres sans leur oster leur argent, leur faisant valoir cette honnêteté, & il avoit quelquefois communication avec des Gentilshommes distinguez, à qui il alloit demander retraite, sans qu'il y eust personne qui osast le dénoncer. C'estoit un homme resolu & intrepide, & ceux de sa troupe ne

l'estoient pas moins. M<sup>r</sup> le Marquis de Montbrun, President à Mortier au Parlement de Toulouse, & en la Chambre de la Tournelle, a enfin par son application & par son zele, procuré entierement la dissipation de cette troupe, qui commettoit des meurtres & des Brigandages si publiquement & avec tant d'éclat. Dès que le Parlement eut commencées ses seances, avant la tenuë mesme de la Chambre, & aucun Decret, il envoya les Prevôts, assistez des Bourgeois, prendre dans une Ville voisine trois complices de Saint Jean, & le lendemain il presida à un Arrest qui ordonnoit de le prendre mort ou vif, ainsi que ses adherens. La Cour approuva cette conduite & cet Arrest, qui donna du cœur aux Peuples. Ils furent alors persuadez qu'on

## 310 MERCURE

se pouvoit passer des Troupes du Roy, lesquelles seules ce fameux Bandit témoignoit craindre, ayant méprisé tout le reste jusques-là. Sa Troupe commença à se dissiper, en se partageant en pelotons, qui la nuit campoient dans des hauteurs, & des endroits difficiles, d'où ils découvroient de loin, & le jour ils se renfermoient dans la Grefine, Forêt du Roy, qui a de tout douze lieues de France. Les Gentilshommes & les Peuples s'assembloient avec des Gardes Bourgeoises, & donnoient la chasse à ces petits pelotons, dont ils prenoient en partie les camps & les bagages, où parmy des munitions de bouche & de guerre, des hardes & autres provisions, on trouvoit toujours des boëtes de poison, des rossignols ou

## GALANT. 315

fausses clefs, & autres instrumens de Voleurs, de diverses sortes d'armes, & quelquefois des outils pour la fausse monnoye. Saint Jean n'avoit avec luy que sept ou huit hommes bien armez, & douze ou quinze femmes ou Bohemiennes, qui se dispersant dans les lieux voisins des postes qu'il occupoit, sous prétexte de danser & de dire la bonne-aventure, alloient aux nouvelles, & ne contribuoient pas peu à sa séureté. Le dessein de faire une recrue l'ayant obligé de quitter la Forest de la Gresine, il descendit dans le voisinage de Moyssac, petite Ville sur la riviere du Tarn, à trois lieues de Montauban. Une troupe de Bohemiennes qui fait sa residence aux environs de cette Ville-là, l'y attiroit, & il y estoit regardé avec un



## 312 **MERCURE**

respect & une déference peu ordinaire aux personnes de cette profession. Un assassinat commis en la personne d'un Laboureur aux portes de Moyssac, obligea Saint Jean de s'éloigner pendant quelque temps ; mais enfin la Justice divine , qui tost ou tard ne laisse rien d'impuni , l'ayant fait venir dans un méchant Cabaret au delà de la riviere de Moyssac , en compagnie d'une recrue qu'il conduisoit , le Juge du lieu qui est Subdelegué de M<sup>r</sup> Sinson Intendant , homme d'esprit & d'action , en fut averti la nuit du 15. au 16. du mois passé , & ayant envoyé au point du jour un homme de confiance , qui connoissoit S. Jean , pour boire avec luy & pour découvrir sa marche , il sceut que la nuit du 16. au 17. il devoit aller coucher à

**à Verries en Languedoc.** Sur cette nouvelle il dépêcha un Courier à **Mr Samson**, pour l'avertir de la marche de Saint Jean, qui avoit avec luy son Frere, son Fils âgé de douze ans, Fisalier, son Camarade, & une Bohemienne, qu'il disoit estre sa Femme, tous bien armez & soutenus par une recrûë de Dragons de douze Maistres. **Mr Sanſon** reçût le Courier du Juge de Moyſſac, son Subdelegué, sur les dix heures du soir, & fit partir aussi-tost pour Verries le Sieur Artrival, Prevost de Montauban, avec quinze Archers, à la teste desquels estoit un Soldat de Milice, que le Juge de Moyſſac avoit envoyé, & qui connoissant Saint Jean devoit le livrer. Il falloit user d'adresse pour arrester un Voleur, dont le seul nom don-

*Avril 1696.*

**D d**

## 314 MERCURE

noit de la crainte. Le Prevost de Montauban , qui est homme de courage , arriva à Verries avec sa petite Troupe mal assurée une heure avant le jour , & alla descendre au Chasteau de M<sup>r</sup> le Marquis de Verries , qui estant le Seigneur du lieu , donna ses ordres pour faire prester main-forte au Prevost , en cas de besoin. On alla secrettement chez l'Etapier pour sçavoir où estoit logé Saint Jean , qui heureusement se trouva logé vis-à-vis la maison de l'Etapier , en sorte que des fenestres de la maison , le Conducteur de la Troupe du Prevost luy fit connoître Saint Jean , qui faisoit cribler de l'avoine pour son cheval. Le Prevost plaça huit de ses Archers derriere les lits de la chambre de l'Etapier , & luy dit d'envoyer chercher ceux

qui conduisoient la recrue , qui estoit logée vis-à-vis de sa maison , sous pretexte de leur vouloir faire leur décompte. Saint Jean qui estoit toujours sur ses gardes , n'ayant point voulu venir , envoya Fissalier pour prendre l'argent de l'Etape , mais à peine fut-il dans la chambre qu'il vit le Prevost , & fit quelque mouvement pour mettre l'épée à la main, surquoy il fut prévenu par le Prevost , qui d'un coup de pistolet luy cassa un bras. Aussi tost on courut au logis de Saint Jean , qui sur le bruit qu'il entendit dans la rue , ouvrit sa porte , ayant sa carabine & deux pistolets à sa ceinture. Son Fils , quoy que tres-jeune , s'estant aussi présenté dans ce moment avec un fusil , tira deux coups sur les Archers , & en reçut un de fusil , dont

D d ij

il tomba mort. Sa Femme ayant une mante magnifique de velours , tira deux coups de pistolet , & Saint Jean s'estant avancé , fit faux feu deux fois. Il se presentoit encore pour tirer , quand il eut enfin la machoire cassée d'un coup de carabine qui le renversa. Comme il estoit à peine jour , & qu'on ne distinguoit encore les objets qu'imparfaitement , on ne vit pas d'abord s'il estoit tombé, ou s'il avoit fuy , & une espee de trêve causée par la crainte, succeda aux décharges qu'on venoit de faire. Cependant Saint Amand , Frere de Saint Jean , qui avoit pris une autre maison pour passer la nuit, attiré par le bruit qu'on entendoit , vint avec un Sergent d'une autre recrue qui avoit aussi couché à Verries. On tira sur ces nouveaux ve-

us qui ne firent pas ferme , & le hazard voulut que le Sergent , tout innocent qu'il estoit , fut tué sur la place , tandis que le Frere de Saint Jean se sauva. Quant à Saint Jean , on le vit étendu sur la porte de son logis , son Fils auprès de luy ; & la Bohemienne qui s'arrachoit les cheveux On les laissa aussitost , & ils furent tous conduits à Montauban dans une charette , avec Fisalier , à qui on avoit cassé le bras. Mr Sanson les fit mettre dans les Prisons du Presidial de Montauban, d'où ils furent transportez quelques jours après à celles de Toulouse , où Saint Jean est mort de ses blessures. On a éabli un Curateur à son Cadavre , & le 5. de ce mois il y eut Arrest du Parlement qui ordonna que le Cadavre seroit conduit dans un Tombeireau

D d iij

## 318 MERCURE

à la Place Saint George , où sur un Echafaut dressé exprès pour cela , il seroit coupé en quatre quartiers par l'Executeur , & la teste séparée du corps , portée en la Ville de Gayac , où Saint Jean avoit toujours eu beaucoup de communication , pour estre attachée sur une des Portes de la Ville , & les bras & les jambes portez aux lieux circonvoisins de la Forest de Gresigne , ce qui a esté executé. La Bohemienne dépouillée de la ceinture en haut , teste & pieds nuds , ses cheveux coupez , la teste rasée , la corde au col , & attachée au derrière du Tombereau qui portoit le Cadavre de Saint Jean , ayant fait en cet estat le cours accoutumé par les ruës & les Carrefours de Toulouse , fut fustigée jusqu'à effusion de sang.

Elle a esté bannie du Royaume à perpetuité par le mesme Arrest, & Fisalier a esté rompu vis le mesme jour, & laissé sur la rouë jusqu'à ce qu'il ait expiré. M<sup>r</sup> le Marquis de Montbrun, President à la Tournelle, a fait paroistre dans cette affaire, toute la fermeté, severité, & vigilance que pouvoit exiger de luy son zele pour le service du Roy, & pour le bien public dans l'étendue de sa Charge, en sorte que Sa Majesté a témoigné en estre fort satisfaite, la punition exemplaire de Saint Jean & de Fisalier ayant entièrement rétabli la seureté dans les lieux qu'il habitoit.

Les Ennemis sont venus bombarder Calais pour la quatrième fois, & Calais est encore aussi entier qu'il

D d iij



## 320 MERCURE

estoit avant le premier bombardement . Des quatre cens trente bombes ou environ , qu'ils ont jettées la derniere fois , les unes sont tombées dans des Places publiques , les autres sur l'Esplanade , les autres dans le Port & sur le rivage , & trois dans des Vaisseaux , où elles n'ont fait que leur trou , sans avoir causé aucun incendie . Nostre canon a esté servy comme la mousqueterie , & a beaucoup endommagé les Ennemis . M<sup>r</sup> le Chevalier de Pradine , qui commandoit onze Chaloupes armées , les a fort inquietez , & a essayé quatre mille coups de canon , sans avoir eu que quatre ou cinq hommes tuez ou blessez . Ces bombardemens qui ont beaucoup épuisé les Ennemis sans nous causer aucune perte , leur sont fort pré-

judiciales. Un Paquetbot ayant esté pris dans le temps que l'on a fait le dernier , on en fit promener le Maître dans toutes les ruës de Calais , où il vit toutes les Boutiques ouvertes , & ne put trouver qu'un mur endommagé par les bombes. Aussi écrit-on de cette Ville-là , qu'une seule de ces bombes revient à plus aux Ennemis , que tout le dommage qu'ils ont fait n'a coûté à reparer. Un Armateur de Dunkerque leur a pris une de leurs Galiotes , où l'on a trouvé deux Mortiers de fonte , l'un pesant onze mille sept cens livres , & l'autre onze mille cinq cens.

Je viens à l'article des Prises faites par M<sup>r</sup> le Marquis de Nesmond , dont je n'ay pû vous parler plutôt,

## 322 MERCURE

à cause du grand nombre de circonstances qu'il m'a fallu ramasser, pour vous en donner un détail exact. A peine ce Marquis eut-il mis à la mer, qu'il essuya pendant trois ou quatre jours une fort rude tempeste, en sorte que pendant tout ce temps-là, il n'y eut personne dans les Vaisseaux qu'il commandoit, qui ne fust obligé de se tenir couché sur le ventre, même en mangeant, tant que cette tempête dura. Elle finit par un grand broüillar. Il ne fut pas plutôt dissipé, que le mesme jour 31. Mars, à cinquante-deux degrez proche le Cap de Finistere, on apperceut huit Bastimens, qu'on reconnut pour estre d'Ostende. Mr de Nesmond fit aussi-tost arborer Pavillon Hollandois. Le Capitaine qui commandoit le Vaisseau d'escorte crut de

bonne foy que les Vaisseaux de ce Marquis estoient Ostendois, parce qu'ils avoient des giroüettes, de sorte qu'il les attendit, salüa & s'approcha; mais il fut bien surpris de voir le Pavillon François prendre la place de celuy qui avoit paru d'abord. Il a dit depuis *qu'on l'avoit assuré en partant d'Ostende, que les François n'avoient point d'Escadre en mer, & qu'il ne croyoit pas qu'ils allassent en course avec des Bastimens plus forts que trente & trente-cinq canons, & que lors qu'il en avoit vû de soixante à soixante & dix, il n'avoit point douté que ce ne fust une Escadre de Hollande: qu'il n'avoit plus que faire de retourner à Ostende; que ce malheur y alloit porter la dernière consternation, & qu'on s'estoit épuisé pour*

## 324 MERCURE

*faire partir cette année ces marchandises pour Cadix, afin de remettre le commerce.* La cargaison de ces Vaisseaux consiste en Dentelles, Baracans, Draps, Soyeries, Douves pour faire des bariques, & Pipes à fumer, pour le compte des Marchands de Bruxelles, Gand, Malines, Bruges, Liege, & quelques autres Villes. Il y a plusieurs Passagers de diverses Nations sur ces Vaisseaux; entre autres un Major general & un Colonel, qui alloient servir en Espagne. Ils ont assuré que les marchandises qui ont esté prises devoient rapporter plus de dix millions de retour. On dit que le Vaisseau de convoy estoit lesté de marchandises. Les Vaisseaux qui composoient cette petite Flote, estoient

## **GALANT. 325**

Le Saint Jacques des Victoires, de cinquante-cinq canons , & de deux cens quatre-vingt hommes d'équipage.

Le Saint Pierre, de trente-six canons.

Le troisième & le quatrième de ces Vaisseaux , estoient de vingt-deux & de vingt canons.

Les quatre autres en avoient moins.

Tous ces Bastimens ayant esté fort incommodez de la tempeste, il en coula un à fond , qui l'estoit plus que les autres , ayant touché en partant d'Ostende, mais la charge estoit des moins considerables , aussi bien que celle de deux qui ont esté à la dérive, & qui n'estoient chargez que de Douves pour faire des bariques. La nuit, le mauvais temps, & le

## 326 MERCURE

nombre des Vaisseaux, supérieur à ceux qui les avoient pris, avoient esté cause qu'ils n'avoient encore pû estre amarinez ; ainsi on n'en mena que quatre à Brest incontinent après cette prise. On y en a attendu fort longtemps un cinquième, qui estoit un des plus riches, & qui estoit amariné, mais il estoit tellement incommodé, qu'il y avoit à craindre qu'il n'arrivast pas à bon Port ; cependant on a eu avis qu'il estoit heureusement arrivé à la Rochelle. Ainsi la prise de ces Vaisseaux monte à tres-peu de chose près, à la somme dont on a parlé d'abord.

L'Enigme employée dans ma Lettre du mois passé avoit esté faite sur l'*Ongle*, & ceux qui ont trouvé ce mot, sont, M<sup>rs</sup> Montigny le Bressan ; Henry le jeune du Bureau

## GALANT. 327

du Papier de la Doüane ; Héllant le  
jeune , auffi de la Doüane ; Charles  
Rossignol ; Adrien Bauffan ; & Fe-  
licien de Lagny Pensionnaires au  
College de Louis le Grand ; Bardet  
de l'Hospital du Mans ; de Beau-  
lieu & Jutreau , Assesseurs de l'Ho-  
stel de Ville de Chartres ; l'Abbé  
Mansel ; l'Abbé Morin ; l'Ab-  
bé Pigny de Quebec au Col-  
lege du Marmoutier ; le Cheva-  
lier Opes de Pignerol ; le Duc de  
Rouen , & le jeune Historien du  
Parvis Nostre-Dame ; le petit Coq  
veille-matin ; Tamiriste de la rue  
de la Cerisaye ; le Chevalier d'Ar-  
menfon ; le malheureux Lifidas ;  
l'aimable de Morer ; l'agreable Bou-  
chot de l'Arsenal ; le parfait Veni-  
tien Angelo Nicolo ; les trois Ri-  
vaux de la rue neuve Saint Yves ; le



## 328 MERCURE

gros Contrôleur ; le grave Avocat de la Place Dauphine ; l'unique Blondin de la rue des deux Portes ; l'agréable Blanche de la Rochelle, & les illustres Estachon & Charlet du grand Magasin du Roy de France. Mesdemoiselles Javotte du coin de la rue de Richelieu ; la belle Polonoise ; la belle Olimpe ; la belle Gabrielle de la fenestre grillée ; les deux aimables de la rue Quinquempoix, & du Cornier jeune Nantois ; l'aimable sœur Petronille ; la jeune veuve du Miroir de vertu ; la Dame à la belle taille de la rue du Sepulcre ; la veuve du regard de la rue Bout-de-brie ; Mongin, confidente des amours de la petite Perrette du Hameau d'Athis ; & la Passeroute des Jardins du Cloître Saint Benoist.

# GALANT. 329

L'Enigme nouvelle que je vous envoie , vient d'une personne qui en a déjà fait plusieurs qui ont occupé agreablement vos Amies.

## ENIGME.

**J**E serre étroitement les costes  
De la maison du plus charmant  
des Hostes  
Que l'homme recoive chez soy.  
Cet hôte, qui de sa nature  
Cherche sa liberté par la moindre  
ouverture ,  
Et qui même seroit par sa fuite  
perdu ,  
A besoin d'une seure garde ;  
Mais l'homme , que sa perte inte-  
resse & regarde,  
Et qui d'ailleurs connois mabonne  
foy ,

Avril 1696.

E c

# 330 MERCURE

*S'en rapporte sans crainte à mes  
Freres & moy.*

La plupart des Officiers sont déjà partis pour aller se mettre en est-  
de commercer la Campagne. C'  
ce qui a donné lieu aux Vers  
vous allez lire , & qui ont esté m.  
en Air par un de nos plus habiles  
Musiciens.

## AIR NOUVEAU.

**H**las ! faut-il qu'un peu de  
gloire

*Me couste tant ,*

*Et qu'une place dans l'Histoire  
Paroisse si charmante aux yeux de  
mon Amant ?*

*Je me flatois que la tendresse  
Occuperoit son jeune cœur,*

ur

ffe.

deur

ris

tout  
rand  
om-  
ours  
erve  
p de

hoifi  
Char-  
a dé-  
erre,  
Son  
anta-



330  
S'en

La  
ja pa  
de c  
ce q  
vou  
en  
Mul

]

1  
Pa

9

*Mais cette chimere d'honneur  
A mes vœux le ravit sans cesse.  
Tout ce qu'il a pour moy d'ardeur  
S'éteint près d'elle,  
Et l'Infidelle  
Le suit tous les Printemps, & rit  
de ma langueur.*

Je vous diray aujourd'huy tout simplement, que M<sup>r</sup> de Montforand President en la Chambre des Comptes, est mort depuis peu de jours & qu'il est fort regretté. Je reserve pour le mois prochain beaucoup de choses que j'ay à vous en dire.

M<sup>r</sup> l'Abbé de Cailus a esté choisi par Sa Majesté pour remplir la Charge d'Aumônier, vacante par la démission de M<sup>r</sup> l'Abbé de Tonnerre, nommé à l'Evêché de Langres. Son mérite personnel joint aux avanta-

E e ij

## 332 **MERCURE**

ges de sa naissance , l'a fait preferer aux autres. Sa Maison est des plus anciennes d'Auvergne. Tout le monde sçait qu'elle est une branche de Levi , qui est tombée dans la Maison de Thubiere dont il sort. La Niece du Pape Urbain V. est entrée dans cette Maison de Thubiere , qui est celle de Cailus. Elle estoit ancienne avant cela. M<sup>r</sup> l'Abbé de Cailus , est un homme estimé & aimé de tout le monde. Il est Docteur de Sorbonne , & a beaucoup de talent pour la Predication. Les Sermons qu'on a entendus de luy en quelques occasions remarquables , luy ont attiré de grands applaudissemens.

Les plaisirs innocens où pendant tout l'hiver , la foule a fait voir que la France est toujours dans une mes-

me situation , recommencent aujourd'huy , & l'Academie de Musique donnera demain premier jour de May , un Opera nouveau , intitulé , *La Naissance de Venus*. Les Comediens Italiens donneront dans quelques jours une Piece qui a pour titre , *Le Misantrope amoureux* ; & les François représenteront le *Medecin de Mante*. Si-tost que l'Actrice dont la maladie a fait quitter le *Vieillard couru* , ou les *différens Caractères des Femmes*, le jour mesme que cette Piece devoit faire le divertissement de la Cour à Versailles , se portera mieux , on en continuera les représentations. Je suis, Madame, vostre, &c.

*A Paris ce 30. Avril 1696.*





SS222 SS522S2S222S

# TABLE.

|                                                                                                         |     |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| <b>P</b> <i>Relude.</i>                                                                                 |     |
| <i>Mort de Madame de Montaut de Navailles.</i>                                                          | 10  |
| <i>Explication nouvelle d'un Passage de Virgile.</i>                                                    | 26  |
| <i>Pigmalion, Fable.</i>                                                                                | 45  |
| <i>Sacre de M<sup>r</sup> l'Evesque de Limoges, avec plusieurs Remarques historiques sur sa maison.</i> | 54  |
| <i>Lettre pour servir de réponse à celle d'un Peripateticien, inserée dans le Mercure de Février.</i>   | 78  |
| <i>Madrigal.</i>                                                                                        | 115 |
| <i>Rondeau redoublé.</i>                                                                                | 116 |
| <i>Reflexions sur le bon usage qu'on doit faire de la parole.</i>                                       | 131 |

# T A B L E.

|                                                                                                                                                |     |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| <i>Eloge de S. A. R. Madame la Duchesse de Guise.</i>                                                                                          | 127 |
| <i>Réponse de M<sup>r</sup> de Cypiere à M<sup>r</sup> l'Abbè Harcouët, touchant les Fleurs de Lis.</i>                                        | 133 |
| <i>Ceremonie faite en Pologne.</i>                                                                                                             | 159 |
| <i>Mandement de M<sup>r</sup> l'Evesque &amp; Comte de Noyon.</i>                                                                              | 185 |
| <i>Suite de l'Histoire de la prétendue Comtesse de Nassau.</i>                                                                                 | 207 |
| <i>Cargaison de six Vaisseaux Marchands arrivez à Marseille.</i>                                                                               | 235 |
| <i>Prises faites par M<sup>r</sup> de Palles &amp; M<sup>r</sup> le Chevalier Forbin, avec l'état de la Cargaison de l'Arsenal de Dantzic.</i> | 242 |
| <i>Nouvelles remarques touchant la Feste de Pasques.</i>                                                                                       | 246 |
| <i>Lettres spirituelles.</i>                                                                                                                   | 258 |
| <i>La Science de bien mourir.</i>                                                                                                              | 259 |
| <i>Eloge historique de Madame la</i>                                                                                                           |     |

# TABLE.

*Princesse de Conty Doüairière.*

262

*Reception faite à Noyon à Mr l'E-  
vesque & Comte de ce nom.*

265

*Questions touchant la Lune où nous  
sommes entrez le 3. Avril.*

276

*Morts.*

278

*Arrivée de Mr le Nonce à Paris.*

301

*Prise du fameux Scelerat nommé S.  
Jean.*

307

*Nouvelles de Calais.*

317

*Prise du Convoy de Hollande par  
Mr le Marquis de Nesmond.*

321

*Enigme.*

329

*Charge d'Aumosnier du Roy, don-  
née à Mr l'Abbé de Cailus.*

331

*Divertissemens nouveaux.*

332

*L'Air doit regarder la page.*

330







